



ÉCONOMIE ET SOCIOLOGIE RURALES

UNITÉ DE RECHERCHE TSV

**TRANSFORMATIONS SOCIALES
ET POLITIQUES LIÉES AU VIVANT**

REPUBLIQUE FRANCAISE

ETABLISSEMENT PUBLIC A CARACTERE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE, PLACE SOUS
LA DOUBLE TUTELLE DES MINISTERES CHARGES DE LA RECHERCHE ET DE L'AGRICULTURE

DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE A LA CITOYENNETE SCIENTIFIQUE

**Rapport pour la Mission de la « Culture et information
scientifiques et techniques et des musées » du Ministère
de la recherche, Direction de la Recherche**

Rapport réalisé par Claudia NEUBAUER

Sous la Direction de Pierre-Benoit JOLY

Janvier 2004



Institut National de la Recherche Agronomique - Unité TSV

65 boulevard de Brandebourg - 94205 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : 01 49 59 69 00 - Télécopie : 01 46 70 41 13

Ce rapport a été réalisé par Claudia Neubauer, sous la direction de Pierre-Benoit Joly, directeur de l'Unité de recherche « Transformation sociales et politiques liées au vivant » (TSV) de l'INRA.

Un comité de suivi a participé à la discussion de ce rapport, notamment à l'élaboration des recommandations et de la synthèse.

Ont participé à ce comité :

Dominique Donnet-Kamel, INSERM, chargée de mission : Sujets sensibles, études, comité de déontologie de la communication

Pierre-Benoit Joly, Directeur de recherche, INRA/TSV

Baudouin Jurdat, Professeur, Directeur de l'UFR CCI (Cinema, communication, information) à l'Université Paris 7

Claire Marris, sociologue, chargée de recherche, INRA/TSV

Dominique Pestre, Directeur du Centre Koyré d'Histoire des Sciences et des Techniques (CNRS, EHESS, MNHN); directeur d'études à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales

Roland Shaer, directeur « Science et société » à la Cité des Sciences et de l'Industrie

Ce rapport est basé sur un travail de documentation (réflexions théoriques, exemples pratiques), sur des entretiens avec différents acteurs étrangers et français, et des discussions avec le comité de suivi. Il présente en première partie un résumé et une synthèse, suivie de la deuxième partie qui comprend une courte réflexion générale sur la participation du public et présente des fiches d'expériences en termes de dispositifs et d'institutions existants dans des pays européens ainsi que des expériences françaises. La troisième partie présente des recommandations en termes d'actions et d'initiatives concrètes dans lesquelles la mission pourrait s'engager.

CONTENU

	Résumé	4
I.	Synthèse	6
II.	Remarques générales	13
II.1.	Définitions de quelques termes	13
II.2.	Qu'est-ce qui est nouveau dans le concept des procédures participatives ?	14
	Les fiches d'expérience	17
III.	L'Evaluation des technologies	18
III.1.	Définition	18
III.2.	L'élargissement du concept – les procédures participatives rentrent dans l'outillage méthodologique de l'évaluation des technologies	19
III.3.	Les offices parlementaires d'évaluation des technologies	20
III.4.	Un exemple : l'Office Danois des Technologies	22
III.5.	EPTA : Le réseau européen de l'évaluation des technologies parlementaire	25
III.6.	Des projets scientifiques sur l'évaluation des technologies participative	26
IV.	Fiches d'expériences : dispositifs	29
IV.1.	Conférences de citoyens	29
IV.2.	Les cellules de planning/Jurys de citoyens	35
IV.3.	Ateliers scénario	39
IV.4.	FUTUR - Le dialogue sur la recherche allemande	43
V.	Fiches d'expériences : institutions	47
V.1.	Instituts indépendants	47
V.2.	Boutiques des sciences	51
V.3.	Alliances de recherche universités- communautés	55
VI.	Fiches d'expériences : quelques expériences françaises	59
VI.1.	La Mission d'Animation en Agrobiosciences	59
VI.2.	La Commission Nationale du Débat Public	62
VI.3.	Les Etats-Généraux de l'Alimentation	66
VI.4.	Le projet des vignes transgéniques de l'INRA	70
VII.	Recommandations	74
	Bibliographie	80
	Des sites web	83

Résumé

Les alertes et les crises sanitaires qui ont marqué l'Europe au cours des vingt dernières années ont probablement contribué à renforcer un sentiment de défiance des citoyens à l'égard de la science et des technologies. Plus fondamentalement, le constat que la science et les technologies entraînent de profondes transformations sociales, politiques, éthiques et juridiques qui nécessitent une meilleure régulation démocratique fait aujourd'hui l'objet d'un large consensus. De plus, dans une société de la connaissance où le progrès ne va plus de soi et dans laquelle le public s'est diversifié, les citoyens sont davantage désireux de participer à l'élaboration des choix scientifiques et technologiques. Comment alors reconstruire la confiance à l'égard de la science et des technologies ? Quelles nouvelles formes de gouvernance de la recherche et de l'innovation doivent être introduites dans la politique publique ? Autour de quelles priorités de recherche un nouveau contrat entre science et société peut-il se retisser ?

L'émergence de procédures participatives en matière de sciences et technologies constitue une tentative de réponse. Différents dispositifs sont expérimentés : conférences de citoyens, ateliers scénarios, jurys de citoyens, vote délibératif etc. Ils sont nés au croisement des pratiques d'évaluation des technologies, du mouvement de « public understanding of science », des crises sanitaires et environnementales, des contestations citoyennes et du concept du développement durable. De nombreux pays européens, notamment le Danemark et les Pays-Bas, ont ainsi créé et multiplié des dispositifs délibératifs et des institutions pour une participation des citoyens. De plus, diverses initiatives associatives ont émergé. Les institutions européennes jouent également un rôle important dans ce développement qui est depuis quelques années fortement soutenu par la Commission Européenne, avec notamment le plan d'action « Science et société » de décembre 2001.

Avec un léger retard sur nos voisins européens, la France a vu fleurir ces dernières années de multiples expériences. Ces initiatives restent néanmoins modestes et fragmentées.

Ce rapport décrit un panorama de différents outils (dispositifs, institutions, approches) de dialogue entre science et société. Émerge ainsi une perspective nouvelle qui conduit à reconsidérer la question de la culture scientifique et technique dans un cadre plus large. En découle un ensemble de recommandations sur les activités de la Mission de la « Culture et information scientifiques et techniques et des musées ».

Depuis une vingtaine d'années, la majorité des activités de la Mission est centrée sur la culture scientifique et technique, c'est-à-dire sur la vulgarisation de la science vers le grand

public. Il s'agit à présent d'élargir ces actions afin de contribuer au renforcement de la participation citoyenne, de favoriser la citoyenneté scientifique et de participer ainsi à un élargissement de la gouvernance de la recherche et de l'innovation.

Pour la Mission, nous proposons dans un premier temps des colloques, des appels d'offre et des études en matière de participation de la société civile (avec des associations, des acteurs étrangers, des chercheurs en sciences sociales etc.). Ces initiatives auront pour objectif d'approfondir et de préciser les connaissances et les compétences au sein de la Mission. Ils aideront, comme également des coopérations avec d'autres partenaires tels que les médias ou diverses commissions, à mettre en place des mesures concrètes. Il s'agit également d'inventer de nouvelles formes de débat et de discussion entre la Mission et les nouveaux interlocuteurs de la société civile. De plus, la Mission devrait profiter des expériences françaises et étrangères d'autres secteurs ou ministères en matière de participation publique (santé, transport, environnement, le BMBF en Allemagne etc.). Il s'agit aussi de soutenir les organismes de recherche publics tels que le CNRS, l'INRA et l'INSERM qui s'ouvrent davantage à l'expérimentation des méthodes délibératives.

I. Synthèse

Le contexte de cette étude : demande de participation et initiatives européennes ou Pourquoi la citoyenneté scientifique est-elle à l'ordre du jour ?

Ce rapport sur les « Nouvelles formes d'appropriation de la science par le public dans le contexte du plan d'action "science et société" de la Commission Européenne » a été demandé par la Mission de la « Culture et de l'information scientifiques et techniques et des musées » de la Direction de la Recherche du MRT.

C'est dans un contexte de renouvellement profond des rapports entre science et société que la Mission a souhaité disposer d'une analyse sur les nouvelles formes de participation du public à l'entreprise scientifique. D'une part, les alertes et les crises sanitaires qui ont marqué l'Europe au cours des vingt dernières années ont probablement contribué à renforcer un sentiment de défiance à l'égard de la science et de la technologie. C'est en rappelant cette relation que la Commission Européenne introduisait la Conférence "Science et Gouvernance dans la société de la connaissance: Un défi pour l'Europe" : « Les crises de la dioxine, le débat intense sur les OGM et sur les hormones dans la viande bovine, le problème du stockage des déchets nucléaires, la catastrophe écologique de l'Erika, les alertes répétées aux virus informatiques, les interrogations éthiques liées au clonage ou à la brevetabilité du génome ... sont, en effet, autant d'exemples de questions à forte composante scientifique et technique qui inquiètent les citoyens ».¹ D'autre part, le constat que la science et les technologies entraînent de profondes transformations sociales, politiques, éthiques et juridiques qui nécessitent une meilleure régulation démocratique des savoirs et des choix scientifiques et techniques fait aujourd'hui l'objet d'un large consensus.

Pour notre propos, il est nécessaire d'aller plus loin dans cette description d'une nouvelle donne des rapports entre science et société. Il faut ainsi rappeler et préciser plusieurs points essentiels :

1. La science, traditionnellement liée aux notions de vérité et de progrès (selon l'esprit des Lumières le progrès scientifique impliquait automatiquement un progrès social, humain et moral) est aujourd'hui de plus en plus associée aux notions de

¹ Information à la presse en préparation de la Conférence "Science et Gouvernance dans la société de la connaissance: Un défi pour l'Europe", organisé par la Commission Européenne les 16 et 17 Octobre 2000 à Bruxelles.

risques, d'incertitude, d'imprévisibilité, et de partialité. Les rapports aux risques sont complexes car la science en est bien souvent à la fois la cause, le moyen de les détecter et la source des solutions. Elle occupe donc dans la « société du risque »² une place au moins aussi centrale que dans la « société du progrès », mais désormais plus ambivalente.

2. Cette double perception des sciences et technologies en tant que sources de bienfaits (progrès médical, objets domestiques, transport etc.) et de nuisances (risques industriels, sanitaires, environnementaux etc.) marque les représentations publiques de la science. Les attitudes des citoyens à l'égard des scientifiques et des politiques sont par conséquent très contrastées : elles mêlent confiance, espoir, craintes, désintérêt et sentiment de fatalité.

3. S'ajoute à ce tableau le constat d'une désaffectation des jeunes envers les disciplines scientifiques, mais aussi d'un retrait des citoyens des structures politiques démocratiques, comme en atteste par exemple la baisse du taux de participation aux élections..

4. Les choix scientifiques et technologiques contemporains sont d'une extrême complexité. Certains processus de décision, jugés trop technocratiques, ont vu ces dernières années leur autorité et leur acceptabilité érodée, par suite d'un sentiment que les chercheurs ne sont pas neutres ou objectifs, que le système politique n'est pas suffisamment garant des intérêts des citoyens et que les citoyens eux-mêmes peuvent contribuer à la définition de solutions raisonnables.

5. Les travaux de l'histoire, de la sociologie et de la philosophie tendent à décrire la science et les innovations technologiques non comme des dynamiques purement cognitives et endodéterminées mais comme des constructions historiques et sociales. Les modes de production et les contenus des savoirs scientifiques sont de plus en plus polarisés par les acteurs et les enjeux économiques. Cela crédibilise l'idée que les cadrages implicites des politiques de recherche, des instances d'expertise et des processus d'innovation doivent faire l'objet d'une élaboration plus explicite et plus large prenant en compte les divers enjeux, acteurs et intérêts sociaux, politiques, économiques et éthiques.

6. Dans une société de la connaissance, les citoyens ordinaires, ont un niveau d'éducation élevé : leurs craintes et préoccupations sont relayées, amplifiées, voire anticipées par les media. Ils revendiquent une participation plus active dans

² Beck, U. (2001) La société du risque – sur la voie d'une autre modernité. Collection Alto, Aubier. Paris.

l'élaboration des choix scientifiques et techniques dont les décisions ont un impact important sur leur vie quotidienne.³

7. Enfin on a constaté à travers certaines expériences que des approches participatives permettent d'entrevoir non seulement un enrichissement de la démocratie mais également de la science.⁴ En atteste l'émergence de nouveaux domaines scientifiques tels que les sciences de l'environnement et du système terre (modélisation climatique, étude de flux des gènes etc.) marqués par une forte transdisciplinarité.

Ce constat étant dressé, la question centrale peut être reformulée comme suit : « Comment reconstruire l'adhésion de la société à la science ? », « Comment contribuer à la construction d'un dialogue entre science et société ? », « Comment favoriser une ouverture des modes de gouvernance de la recherche et de l'innovation afin de retisser un nouveau contrat entre science et société? » .

Ces questions sont essentielles car la relation entre la science, les décideurs politiques et la société civile est au cœur de plusieurs enjeux cruciaux. Il s'agit de réinstaller la confiance en la politique, de faire aimer les sciences, de réduire la fracture entre les scientifiques et les non-scientifiques, d'attirer les jeunes vers les carrières scientifiques. Intégrer dans les politiques publiques les questions de la responsabilité sociale de la science et de son orientation démocratique, de l'accès égalitaire à l'expertise scientifique, de la coproduction des savoirs scientifiques, de l'acceptation du rôle des savoirs empiriques et locaux dans des processus décisifs politiques...

Pendant assez longtemps, la science et la technologie relevaient de modes de décision technocratiques : les processus d'évaluation des technologies et les prises de décision étaient réservés aux experts qui se prévalaient de l'autorité de la Science. La négociation des choix scientifiques et technologiques était restreinte au triangle chercheur - décideur politique - décideur économique. Les dispositifs de consultation servaient alors à construire l'acceptation et faciliter la mise en œuvre des décisions déjà prises. Apparaît avec la création de l'Office d'évaluation des technologies américain (OTA) en 1972 la première institution étatique

³ Bruno Latour constate dans *Le Monde* du 25 juin 2003 par rapport à la question des OGM : « Tout le monde doit participer à la définition du protocole de l'expérience, puisqu'elle se produit sur l'espace qui appartient à tous. »

⁴ Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe *Agir dans un monde incertain - Essai sur la démocratie technique*. Paris, Edition Seuil, 2001

d'évaluation des technologies. Les pays européens suivent ce développement environ dix ans plus tard avec l'installation des offices parlementaires en matière de sciences et technologies (avec des cadrages institutionnels variés).

Mais c'est seulement à partir de la fin des années 1980 que le « tournant participatif » fut introduit dans les pays du Nord de l'Europe. Cette évolution est principalement partie du constat des limites des consultations publiques traditionnelles. La complexité des processus à décrire et à maîtriser et le grand nombre de facteurs qui les influencent nécessitait que soient inventés des dispositifs de délibération qui permettent de débattre des options scientifiques et techniques en prenant en compte différents systèmes de valeur et différentes visions du monde⁵. De nombreux dispositifs furent donc expérimentés : conférences de citoyens, ateliers scénarios, jurys de citoyens, vote délibératif etc. Ils sont nés au croisement des pratiques d'évaluation des technologies, du mouvement de « public understanding of science », des crises sanitaires et environnementales, des contestations citoyennes et du concept du développement durable qui inclue la gouvernance participative. Ils interviennent au niveau local, régional, national et européen, et intègrent différents degrés de participation et d'ouverture (par ex. les citoyens ordinaires sont véritablement au cœur du processus comme dans les conférences de citoyens tandis que dans les ateliers-scénario ils participent en tant qu'une partie prenante parmi d'autres).

Les premières initiatives étatiques de participation citoyenne sont venues du Danemark et des Pays-Bas, pays où la culture du débat public est très développée. L'expérience y est riche d'enseignements quant aux diverses modalités de la participation du public dans les choix scientifiques et techniques. Par exemple, l'Office Danois des Technologies (voir fiche) utilise une « échelle de la participation civile » pour différencier les fonctions suivantes :

- fournir des informations (brochures etc.)
- faire des sondages pour avoir un retour des opinions
- dialoguer (par ex. tables rondes avec les acteurs)
- soutenir l'expression argumentée d'opinions publiques (conférences de citoyens etc.)
- donner de l'influence (médiation etc.)
- donner du pouvoir (démocratie directe).⁶

⁵ TAB Brief 10, 1995

⁶ IFOK-interim report on « Governance of the European Research Area – The role of civil society », European Commission, June 2003, p. 10

S'inspirant de ces expériences, la plupart des pays européens ont amélioré les dispositifs pour une participation des citoyens. Ils multiplient ainsi des dispositifs délibératifs, installent de nouvelles institutions ou remodelent les anciennes comme les agences étatiques, divers comités, les offices parlementaires ou des instituts indépendants. Aujourd'hui la participation citoyenne se répand dans de nombreux pays et devient davantage une réalité dans le paysage politique actuel.

L'exemple du Danemark montre que les nouveaux dispositifs participatifs peuvent être intégrés dans un cadre formel et institutionnel, renforçant ainsi la légitimité démocratique et l'ancrage citoyen des processus décisionnels politiques. La recette de cette intégration réussie tient dans la très grande rigueur méthodologique, dans la formalisation et la transparence des procédures et dans la mise en œuvre d'évaluations indépendantes. La plupart des conférences de citoyens au Danemark ont eu un impact direct sur des décisions politiques du domaine qui était traité (par exemple : conformément aux recommandations de la conférence de consensus sur le « Séquençage du génome humain » en 1989, le parlement se décidait contre l'utilisation des tests génétiques pour le recrutement des employés et pour des contrats d'assurance).⁷

Avec un léger retard sur nos voisins européens, la France a vu fleurir ces dernières années dans ce domaine de multiples expériences : grands débats publics, conférences de citoyens, Etats-Généraux (de l'alimentation, de la santé, ...) et d'autres forums hybrides associant des profanes ou des représentants des « groupes concernés » au travail des experts.⁸ La première conférence de citoyens a eu lieu en France en 1998 sur les OGM. Elle fut un succès en termes de participation des citoyens (le travail du panel de 14 citoyens a pu démontrer la compétence des « profanes » pour traiter un sujet complexe comme celui des OGM) et a bénéficié d'une bonne couverture médiatique.

Les structures européennes (la Commission, le parlement), les états-membres de l'Union Européenne et leurs différentes institutions s'engagent pour une science démocratique européenne proche des citoyens et à l'écoute de leurs besoins. Le domaine « Science et société » est devenu un enjeu majeur de la politique publique et a gagné davantage d'importance avec le processus d'intégration européen. Surtout, l'idée que la participation des citoyens doit trouver sa place dans l'évaluation des sciences et des technologies a fait son

⁷ Grundahl, J. (1995) The Danish consensus conference model. Dans: Joss, S. and Durant, J. *Public participation in science – The role of consensus conferences in Europe*. Science Museum London. p. 31-41.

⁸ Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Edition Seuil, 2001.

chemin dans l'exécutif européen, en lien direct avec la discussion autour de la régulation environnementale.

Ainsi la « Convention à l'Accès à l'information, participation du public et accès à la justice dans le domaine de l'environnement » (Convention d'Aarhus), adoptée et signée par l'Union Européenne en 1998, fut un pas important pour renforcer le rôle de la société civile dans des processus de décision dans le domaine du développement durable. Dans la même optique, la Commission Européenne a adopté en Janvier 2000 la communication "Vers un espace européen de la recherche", dont l'objectif est de contribuer à la mise en place d'un contexte général plus favorable à la recherche en Europe, et a publié « Le livre blanc de la gouvernance européenne » en juillet 2001. Egalement en 2001, elle a créé la nouvelle direction « Science et Société » au sein de la Direction Générale de la Recherche et a lancé un plan d'action "Science et société" en décembre 2001. Ce dernier définit une nouvelle stratégie pour rendre la science plus accessible aux citoyens européens et propose 38 actions pour réaliser cet objectif. Philippe Busquin, commissaire européen en charge de la recherche souligne dans l'introduction au plan d'action « science et société » : « Dans une société de la connaissance, une gouvernance démocratique doit assurer aux citoyens les moyens de participer, en toute connaissance de cause, aux choix des options offertes par un progrès scientifique et technologique responsable. » et en peu plus loin : « Ses champs d'action toucheront ... à la participation des citoyens et de la société civile à la définition et à la mise en œuvre des politiques scientifiques en Europe ». ⁹ De plus, le 6^{ème} PCRD de l'Union Européenne marque le début d'un nouvel engagement qui est de créer des liens structurels entre des institutions et les activités focalisant sur le dialogue entre la communauté scientifique, les décideurs politique et la société civile.

Par rapport au sujet de cette étude on peut faire trois constats majeurs :

- 1) Il existe un nombre croissant d'expériences participatives en matière des sciences et technologies dans les pays européens.
- 2) Une importance croissante est attribuée aux dispositifs participatifs dans des domaines tels que la santé, le transport et l'environnement en France.
- 3) Il existe des expériences participatives fructueuses en matière de sciences et technologies en France à l'initiative du gouvernement, des organismes publics ou des associations mais elles restent parcellisées et confinées sans lien structurel avec les politiques de culture scientifique et technique.

⁹ Il existe également un site de la CE « Dialogue with citizens » : <http://europa.eu.int/citizens/>

Il ne s'agit donc pas seulement de parler des nouvelles formes d'appropriation de la science par le public mais aussi de l'appropriation des nouvelles formes participatives en matière de sciences et technologies par les pouvoirs publics, notamment le ministère de la recherche.

Dans ce cadre, il s'agit de repenser la notion de la culture scientifique et technique. Il y a un quart de siècle, une pratique de culture scientifique et technique a été lancée autour d'un projet de vulgarisation de la science vers le grand public. Il s'agit à présent de la redéfinir autour de l'objectif d'un élargissement de la gouvernance de la recherche et de l'innovation (à travers un dialogue entre décideurs, chercheurs et acteurs de la société civile). Cela implique une ouverture du champ de travail de la mission envers les expériences - dispositifs, institutions, approches – qui ont émergé au cours des deux dernières décennies dans de nombreux pays européens et de leur adoption dans le contexte français. Que ce soient de nouvelles procédures délibératives en matière des sciences et technologies, de nouvelles directions « science et société » dans différentes structures publiques ou la coopération avec les médias et le secteur de la culture, autour de notions comme la citoyenneté scientifique ou la participation du public – nombreuses sont les occasions de s'impliquer dans ce processus dynamique et de l'enrichir.

II. Remarques générales

II.1. Quelques termes

La société civile

Aujourd'hui, de nombreux acteurs de la société civile sont demandeurs de changements dans les processus de décision politique, surtout en terme de participation civile aux choix politiques. Par "société civile" on comprend des organisations non gouvernementales à but non lucratif, des syndicats, des mouvements sociaux, des associations de bienfaisance, des groupes d'habitants faisant participer les citoyens aux activités locales et municipales, et des communautés religieuses, dont les membres ont des objectifs et prennent des responsabilités d'intérêt général et qui s'engagent aussi en tant que médiateurs entre les pouvoirs publics et la population. La société civile est souvent résumée comme le tiers-secteur qui est en dehors des structures étatiques et de l'économie privée. De plus, elle se réfère aussi au rôle politique des citoyens en tant qu'individu et indépendamment du fait qu'ils fassent partie d'une quelconque organisation.^{10 11}

L'appropriation

Le terme d'appropriation unifie deux idées : c'est un processus actif d'apprentissage pour comprendre des situations complexes et c'est aussi la volonté de s'engager dans des processus de recherche des solutions et de prises de décisions. Dans le processus d'appropriation il existe une trajectoire des idées et une évolution dans la conceptualisation des problèmes - chacun en sort transformé et enrichi. Cela conduit aussi à rencontrer des gens que l'on n'aurait jamais rencontrés, d'écouter, d'analyser et de discuter. L'appropriation se fait à différents degrés puisqu'elle n'est pas de la même nature pour des malades pour lesquels la vie est directement touchée et qui souhaitent intervenir sur des projets de recherche concernant leur maladie, ou des citoyens qui se posent des questions lors de leur participation à une conférence de citoyens.

¹⁰ Plan d'action « science et société » Commission Européenne 2002, p.17

¹¹ Rapport interim, IFOK, Juin 2003

II.2. Qu'est-ce qui est nouveau dans le concept des procédures participatives ?

Les quelques caractères les plus importants des procédures participatives ou délibératives sont probablement que **1)** le citoyen ordinaire est introduit et il se trouve au cœur du processus, **2)** on distingue les procédures selon les degrés de participation (information, consultation, délibération) et selon le degré de délégation de pouvoir ; **3)** concernant les questions scientifiques et techniques, la participation remet en cause l'idée d'une frontière étanche entre la science et la politique, ainsi que les cloisonnements propres aux disciplines et aux institutions scientifiques ;, **4)** les processus n'ont pas de légitimité spécifique mais représentent néanmoins une ouverture de l'espace politique.

Le principe participatif ouvre donc un nouvel espace pour trouver des solutions adéquates face à des situations complexes de forte incertitude et de controverse intense dans des domaines comme l'environnement, la santé, l'urbanisme et en général l'évaluation des technologies et des risques. Ainsi, les procédures de participation deviennent d'avantage des outils publics importants dans ces secteurs.¹²

Il est difficile de mesurer l'impact des conférences de citoyens ou des ateliers-scénario. Il existe des exemples où ces procédures ont eu un impact direct sur la prise de décision mais peut-être le plus important est leur impact indirect car elles permettent aux politiques d'acquérir de nouveaux savoirs sur la discussion sociétale, sur les craintes des citoyens et les opportunités liées aux nouvelles technologies. De l'autre côté elles permettent aux citoyens une prise de conscience grandissante de certains enjeux.

Les participants dans les procédures délibératives peuvent être classifiés en tant que

- a) partie prenante (ex. ONG, communautés religieuses, syndicats)
- b) personnes directement concernées (ex. associations des malades, groupes d'habitants)
- c) profanes (pas engagés dans une organisation etc.)

Le nombre des participants dans les différentes procédures peut varier entre une bonne dizaine (conférences de citoyens) et quelques centaines (ateliers-scénario) voir milliers (consultation en prospectives).

La durée diffère largement d'une procédure à l'autre, c'est-à-dire elle peut aller de quelques jours (jurys de citoyens) à quelques semaines ou mois (conférences de citoyens, conseil des citoyens).

¹² Grunwald 2000

Quels sont les arguments en faveur de la participation directe

On trouve de nombreux arguments en faveur de la participation directe de citoyens (par ex. Irwin 1995, Dietz 1995, Dienel 1997, Andersen and Jaeger 1999, Calame 1999, House of Lords 2000, Callon 2001 pour ne citer que quelques-uns). On peut les résumer ainsi :

⇒ Les procédures participatives devraient améliorer la **légitimité politique** et objective des processus de décision. Des décisions prises avec la participation de nombreux acteurs différents ont une meilleure chance d'être acceptées par la population. Le fait que dans ces initiatives les résultats et les expertises soient en grande partie produits par des profanes aide à rendre les enjeux plus compréhensibles au public. La participation crée ainsi une proximité entre politiques et citoyens qui renforce la transparence des processus de décision et favorise la réinstallation de la confiance.

⇒ La participation des citoyens **améliore la base des savoirs** sur laquelle les décisions seront prises car elle inclut la diversité des savoirs (savoirs locaux, empiriques, traditionnels, et différentes visions du monde) qui sont prises en compte en même temps que le savoir d'expert (et qui obligent la «traduction» du savoir confiné), ce qui permet de trouver des solutions mieux adaptées aux réalités complexes du terrain.¹³

⇒ Les conférences ou jurys de citoyens sont des lieux où de nouvelles formes de création de savoir sont pratiquées. Contrairement à un sondage ou un plébiscite, les questions sont ouvertes et **de nouvelles idées** peuvent rentrer dans le processus.

⇒ L'utilisation de **l'expertise**, dans un sens très large et à travers des professions et secteurs très différents, assure une pluridisciplinarité des points de vue, des valeurs, de différents éléments. (Le conseil scientifique en politique était installé sur l'idée de l'indépendance des experts. Or, cette indépendance est devenue problématique, notamment dû à la commercialisation de la recherche.)

⇒ Les procédures délibératives doivent éviter la prépondérance dans la décision des intérêts particuliers d'un seul groupe d'acteurs. L'expérience prouve la **compétence des profanes** en traitant des sujets complexes et leur capacité d'agir sous l'angle d'**intérêt général** et d'une perspective à long terme.

⇒ Un objectif des procédures participatives est aussi **d'éclairer les citoyens** (sans partager le "modèle du déficit") et de contribuer ainsi à la formation de l'opinion.

¹³ Les évolutions récentes dans le secteur des nouvelles technologies d'information et communication permettent que plus de citoyens aient accès à plus d'information. L'état, les politiques ou les experts n'ont plus un monopole sur le savoir.

⇒ Au niveau économique parfois chères sur le moment (la réalisation d'une procédure), elles ont un très **bon quotient bénéfice/coûts** sur le moyen et long terme puisqu'elles présentent l'avantage de **prévenir d'éventuels conflits**, de prévoir les résistances en amont et faire à temps les ajustements.

Les limites

Malgré les succès des procédures participatives réalisées, elles sont toujours confrontées à des limites pour lesquels les solutions ne vont pas de soi.

⇒ Puisque des décideurs politiques sont un groupe cible majeur des processus délibératifs il faut réfléchir à développer des méthodes qui sont plus adaptées à leur besoin (disponibilités souvent très restreintes).

⇒ D'une façon générale, le lien avec le processus politique de décision est plutôt faible.

⇒ Si les acteurs de la participation citoyenne tiennent beaucoup à la notion de la démocratisation, d'autres la critiquent comme étant trop idéaliste ou naïve face aux enjeux et aux réalités scientifiques, économiques et politiques.

⇒ Ce qui semble à peu près faisable au niveau local, devient de ce point de vue beaucoup plus difficile au niveau national ou international.

⇒ Ces événements restent isolés et ne substituent pas (ou peu) des véritables changements dans la culture et la constitution des institutions décisives. (L'apprentissage social de ces institutions reste jusque là limité.)

Afin de corriger ces défauts, deux propositions complémentaires peuvent être faites :

⇒ Les règles de bon fonctionnement doivent être strictement surveillées et appliquées, sinon les procédures peuvent perdre toute crédibilité. Pour éviter que ces dispositifs participatifs ne soient que des arrangements "cosmétiques", il convient de

- bien en fixer les objectifs,
- d'en fixer clairement les règles
- d'évaluer les méthodologies employées,
- de leur donner un cadre précis et légitime qui définisse notamment comment les résultats seront utilisés

⇒ Il existe un besoin croissant en matière d'organisations nationales et locales qui réaliseront des processus participatifs, qui les évalueront et qui enrichiront les guides de bonnes pratiques.

LES FICHES D'EXPÉRIENCES

Cette partie est constitué de fiches d'expériences sur des procédures délibératives et des institutions utilisant ces mêmes. Les fiches présentent une structure identique (historique, objectifs, fonctionnement, avantages, limites etc.) afin de faciliter la comparaison.

III. L'Évaluation des technologies

III.1. Définition

L'évaluation des technologies est née dans le sillage des analyses critiques à l'égard du rôle que les sciences et technologies jouent dans les sociétés modernes. Vu les transformations sociétales complexes qu'elles entraînent, la recherche à un cadrage approprié menait entre autres à l'introduction de l'évaluation des technologies. Dans ce cadre plusieurs constats peuvent être faits :

- a) Les conséquences d'application des techniques ne naissent pas de façon accidentelle, même si souvent elles ne sont pas prévisibles ou non voulues.
- b) Chaque application technique est née dans un certain contexte historique et répond à certains objectifs et valeurs.
- c) Les innovations techniques pénètrent dans la vie quotidienne.
- d) Les conséquences ne sont parfois pas limitées dans le temps ou l'espace.¹⁴

D'où la nécessité de développer des concepts, des outils et des institutions qui permettent de réaliser une évaluation sociale des conséquences des innovations scientifiques et techniques.

L'évaluation des technologies est une méthode systématique et formalisée qui analyse l'état d'une technique et son potentiel de développement, estime des conséquences directes et indirectes économiques, sanitaires, écologiques, humaines et sociales, afin de proposer des options d'actions et des alternatives pour que des institutions correspondantes puissent prendre des décisions appropriées.¹⁵

L'évaluation des technologies comme discipline en soi n'existe que depuis quelques décennies. Créée au milieu des années 1960 aux Etats-Unis elle était d'abord une méthode hybride de recherche scientifique et de politique qui s'est développée à partir du concept de conseil politique avec pour destinataires des parlements, gouvernements et administrations.¹⁶

¹⁴ Bullinger, H.J. (Hrsg.) Technikfolgenabschätzung (TA). Stuttgart: Teubner, 1994

¹⁵ Bullinger, H.J. (Hrsg.) Technikfolgenabschätzung (TA). Stuttgart: Teubner, 1994

¹⁶ Bröchler, S. (1997) Politische Technikfolgenabschätzung in Nordrhein-Westfalen. In: von Westphalen, R. (Hrsg.): Technikfolgenabschätzung als politische Aufgabe (3. Auflage), Oldenburg, p. 388-409

III.2. L'élargissement du concept – les procédures participatives rentrent dans l'outillage méthodologique de l'évaluation des technologies

Depuis les années 1980, l'évaluation des technologies a beaucoup évolué dans de nombreux pays, notamment avec l'introduction des procédures participatives. Un nombre croissant d'organisations inclut de telles méthodes dans leur travail où il s'agit de concevoir en coopération avec des citoyens et différents groupes sociaux des consensus ou compromis dans des conflits liés aux technologies. Ce développement signifie une approche plus interactive en analyse politique. Dans ce cadre le problème de savoir comment traiter l'incertitude et la démocratisation des choix scientifiques et technologiques est une motivation majeure des processus participatifs

Différentes écoles de pensée ont participé à la conceptualisation de l'évaluation des technologies, dont l'analyse des systèmes, les sciences politiques, les théories de la démocratie, la sociologie du savoir scientifique, la théorie de la communication. L'évaluation participative des technologies est considérée comme un complément de l'évaluation technologique classique, focalisant davantage sur les réalités sociales. Il existe plusieurs arguments majeurs en faveur de la participation (voir aussi la fiche 'participation'): Il s'agit d'une amélioration de la prise de décision (arguments pragmatiques, ex. plus grande acceptation de certaines décisions par le public ; compatibilité sociale), d'une démocratisation du processus de décision (arguments normatifs, ex. influencer les agendas et les stratégies politiques), mais aussi d'un processus d'apprentissage social (arguments cognitifs, ex. communication entre le public, les décideurs politiques et la science ; accroître la sensibilité pour les méthodes délibératives, meilleure qualité d'exploration des problèmes et des solutions dans une procédure ouverte).

Dans des pays comme le Danemark et les Pays-Bas la participation du public dans des processus délibératifs est traditionnellement plus enracinée dans la culture politique nationale que dans des pays comme la France ou l'Angleterre ce qui explique l'existence de nombreuses expériences au niveau local, régional et national.¹⁷

¹⁷ Schwerpunktthema Technikfolgenabschätzung – wohin? p. 3-11. et Gloede, F. Partitipative Technikfolgenabschätzung und technikpolitische Entscheidung – das EUROPTA-Projekt. TA-Datenbank-Nachrichten, Nr. 3/ 9: Jahrgang – Oktober 2000, p.11-13.

Les caractéristiques d'une évaluation des technologies idéale¹⁸

- Identification systématique d'une plus grande majorité possible des conséquences pertinentes pour la société
- Focalisation de l'analyse sur des conséquences secondaires pas immédiatement reconnaissables
- Orientation anticipative (alerte anticipative) avant que la technique soit trop avancée
- Evaluation des risques
- Evaluation des impacts socio-économiques et éthiques
- Interdisciplinarité du travail, travail en équipe, l'expertise
- Participation du public et transparence
- Démonstration des options d'action, Qu'est ce qu'on peut faire avec quelles conséquences ?

III.3. Les offices parlementaires d'évaluation des technologies

Le contexte institutionnel pour l'évaluation des technologies est essentiel puisque c'est lui qui détermine à un large degré sa performance. Avec la création de l'Office d'évaluation des technologies américain (Office of technology assessment, OTA) par le Congrès des Etats-Unis en 1972, l'évaluation des technologies a été pour la première fois institutionnalisée au niveau parlementaire. Le but de l'Office consistait à alerter les parlementaires sur des nouveaux développements technologiques et des éventuels risques, et de le faire de façon indépendante des sources gouvernementales.

Des pays européens décidaient seulement à partir du milieu des années 1980 de créer de telles institutions parlementaires. Apparaissent ainsi l'Office Danois des Technologies (Teknologiradet), l'OPECST, l'Office Parlementaire d'Evaluation des Technologies auprès du parlement allemand (TAB), l'Office parlementaire des sciences et technologies en Grande-Bretagne (POST), l'Institut Rathenau aux Pays-Bas (et aussi en Finlande, Grèce, Italie, Belgique, Autriche, Suisse, Tchéquie etc.) Si les offices se reconnaissent tous dans l'approche de vouloir fournir des évaluations et rapports impartiaux de haute qualité sur des sujets scientifiques et technologiques, les choix institutionnels et les modes de fonctionnement varient d'un pays à l'autre selon la culture, la tradition et les évolutions politiques récentes. Si le TAB en Allemagne utilise surtout l'expertise scientifique traditionnelle, les offices au Danemark et aux Pays-Bas organisent de débats publics, utilisent depuis des années de multiples procédures participatives et sont même à l'origine de quelques-unes. Si les offices anglais, allemand et de nombreux autres sont plus au moins indépendants du parlement (ex.

¹⁸ Bullinger, H.J. (Hrsg.) Technikfolgenabschätzung (TA). Stuttgart: Teubner, 1994

choix du personnel, choix des experts), en France ce sont des parlementaires qui ont la responsabilité pour les études de l'OPECST, c'est-à-dire le travail de l'office est directement sous le contrôle de quelques parlementaires.

Si le premier (et presque l'unique destinataire) des résultats des offices était pendant long temps le parlement les offices s'adressent également d'avantage aujourd'hui à l'espace public, à des organisations non gouvernementales, des industriels, des associations des consommateurs et d'autres groupes sociaux.

Le travail des offices reste néanmoins limité par des conditions extérieures. Malgré un nombre croissant de projets et de demandes, les budgets et les moyens en personnel restent très restreints. De plus, les rationalités politique, scientifique ou de la société civile diffèrent. Les décideurs politiques s'intéressent d'avantage aux questions et solutions à court terme tandis que les projets d'évaluation des technologies visent souvent le long terme.

III.4. Un exemple : L'Office Danois des Technologies, le *Teknologiradet*¹⁹

Historique

La création de « l'Office de Technologie » a été confirmée par une loi votée par le parlement danois en 1985 et a été inauguré en 1986. D'abord limité à une durée de trois ans renouvelable, l'office, maintenant renommé « L'Office Danois des Technologies » (ODT) est depuis 1995 légalement une institution permanente auprès du parlement.

Objectifs

L'Office est chargé de promouvoir des débats sur les sciences et les technologies, d'évaluer des technologies et de recommander le parlement danois, le gouvernement et autres organismes gouvernementaux en ce qui concerne les technologies. Le travail est focalisé sur des conséquences socio-politiques de l'innovation, c'est-à-dire sur les impacts de nouvelles technologies sur les citoyens, l'environnement et les conditions sociales. L'Office est chargé d'identifier les problèmes et les possibilités liés à des nouvelles technologies et d'indiquer des situations qui demandent des réglementations juridiques et législatives. C'est une agence indépendante qui soit capable d'évaluer des technologies et d'établir des cadres, dans lesquelles des décideurs politiques aussi bien que les citoyens peuvent s'exprimer.

Fonctionnement

Le Teknologiradet est un organisme doté d'un statut parlementaire. La fonction de l'Office l'assimile à celle d'une entreprise publique d'évaluation des technologies chargée de concevoir des méthodes et d'organiser leur mise en œuvre.

Selon une stipulation dans la « loi financière » danoise, l'Office reçoit chaque année des subventions d'environ 13 millions de couronnes danoises (environ 1,7 millions d'Euros). Le Ministère de la recherche est l'autorité qui supervise l'activité de l'Office et le Comité de Recherche du parlement garantit le lien permanent avec le parlement.

L'Office a aussi une activité consultative. Il répond directement à des questions des députés et organise des auditions pour des comités parlementaires.²⁰ L'Office travaille également à la demande de différents ministères et agences.

L'Office comprend trois structures : un conseil d'administration (dix membres et le directeur de l'ODT), un « comité des représentants » (environ 50 membres de différents

¹⁹ Site web : www.tekno.dk

²⁰ Dans ce cadre, l'Office publie le newsletter *De l'Office au parlement*.

organismes publics, de la société civile et de l'industrie ; sert comme forum pour ouvrir des débats sur des problématiques liées à l'évaluation technologique)²¹ et un secrétariat (environ huit à douze permanents chargés d'organiser et de médiatiser les activités de l'Office).²² De plus, il dispose de collaborateurs et de consultants pour les différents projets.

Projets

Le conseil d'administration choisit chaque année les sujets prioritaires (par ex. huit en 2003, six en 2002, voir encadré). Ces sujets sont choisis sur la base d'une compilation ouverte des idées. Les sujets peuvent être proposés par le conseil lui-même, le comité des représentants, le secrétariat, des députés, le gouvernement, des autorités, des chercheurs, des NGO et par des citoyens. Les domaines concernent aussi bien le transport, l'énergie, l'agriculture, la santé et l'éducation que la culture, la recherche, l'information, l'environnement, le management et les biotechnologies.

L'Office publie toute une gamme de documents (rapports, livres, newsletters, un magazine bimensuel). Une fois par an, l'Office rend son rapport d'activité au parlement et au gouvernement.

Thèmes 2002	Thèmes 2003
1) OGM et tiers monde 2) Journal des patients électronique 3) Comment assigner des valeurs à l'environnement ? 4) Hydrogène dans un système énergétique continu 5) Droits de propriété intellectuelle et Copyright 6) Les cités – une bonne place pour vivre	1) L'avenir du système des brevets 2) Traitement thérapeutique technologique de comportements et des choix de vie (life style) 3) La vulnérabilité des infrastructures basées sur des technologies informatiques 4) Quand l'essence est expirée 5) Nouveau climat – nouvelle vie ? 6) Des alternatives à l'expérimentation animale 7) L'effet de l'environnement sur les enfants 8) Des droits digitaux versus l'information gratuite

²¹ Dix membres sont proposés par le ministre de la recherche et le comité des gouverneurs, les quarante autres par des organisations de la société civile.

²² Le directeur et trois membres sont directement nommés par le ministre de la recherche, qui nomme aussi les sept autres membres mais après recommandations de différentes organisations (comme par exemple la Confédération danoise des syndicats, Organisation nationale des autorités locales, Conseil de l'Industrie et du développement du commerce, Conseil danois de Recherche, Conseil danois de l'éducation des adultes etc.).

Méthodes développées et utilisées par l'ODT

Puisque les méthodes d'évaluation des technologies prennent une place centrale dans son travail, l'Office applique une large gamme de méthodes afin d'adapter au mieux le processus délibératif au sujet traité. L'Office propose constamment de nouvelles méthodes et améliore ou ajuste les méthodes existantes.

L'ODT utilise différentes méthodes qui peuvent être distinguées selon trois axes et qui sont utilisées en fonction du sujet et du cadre donné (calendrier, maturité de la technique, état du débat public, politiques gouvernementales, agendas parlementaires, ouverture /proximité du système d'innovation, groupe cible, intérêt institutionnel) :

- analyses par des experts : l'Office tient à consulter des experts de différents horizons et à créer des groupes de travail interdisciplinaires.
- des méthodes qui incluent directement des citoyens dans le processus d'évaluation : conférences de consensus, vote délibératif, ...
- éducation du public : dans le sens que l'éducation du grand public lui permet de développer ses propres capacités afin d'évaluer des technologies.

Malgré la difficulté de mesurer l'impact du travail de l'Office, il contribue apparemment à changer (à long terme et même si c'est souvent de façon modeste) la relation des politiques avec les citoyens dans le sens où, selon Ida Andersen de l'ODT, une grande partie des politiques est plus ouverte aujourd'hui envers les opinions des citoyens et envers l'idée de participer eux-mêmes à une procédure participative.

III.5. EPTA – Le Réseau européen des offices parlementaires de l'évaluation des technologies²³

L'EPTA a été créée en 1990 par six Offices parlementaires d'évaluation des technologies (Danemark, Allemagne, France, Grand Bretagne, Pays-Bas, Parlement européen) et il comprend aujourd'hui treize membres et deux associés.

Objectifs et fonctionnement

Les offices réunis dans l'EPTA comprennent leur travail comme un soutien au contrôle démocratique des innovations scientifiques et technologiques.²⁴ Ils s'intéressent principalement à l'évaluation technologique participative et à la prospective. L'EPTA a pour objectif d'établir l'évaluation des technologies comme une partie intégrale de la consultation politique dans les processus de décision parlementaires. Il est également focalisé sur l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre ses membres.

Le réseau a une structure légère qui est placée sous l'autorité du Conseil de l'EPTA, composé des membres des parlements et des directeurs des différents offices. Les membres se réunissent une fois par an.

Les membres d'EPTA

Office Danois des Technologies, Teknologiradet
Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques, OPECST
Office Parlementaire d'Evaluation des Technologies auprès du parlement allemand, TAB
l'Office parlementaire des sciences et technologies en Grande-Bretagne, POST
Centre d'évaluation des technologies auprès du Conseil suisse en science et technologie, TA-Swiss
Office Norvégien des Technologies, Teknologiret
Institut Rathenau, Pays-Bas
Comité d'évaluation des sciences et technologies du parlement italien, VAST
Comité d'évaluation des technologies, Grèce
Institut flamand pour l'évaluation des sciences et technologies, viWTA
Comité finlandais pour l'avenir
Institut d'évaluation des technologies de l'Académie des sciences autrichienne, ITA
Evaluation des options scientifiques et technologiques auprès du Parlement européen, STOA
Les membres associés :
Office fédéral belge des affaires scientifiques, techniques et culturels, O.S.T.C.
Institut des études avancées de Prague, PIAS

²³ <http://www.epta.org>

²⁴ <http://www.epta.org>

III.6. Des projets scientifiques sur l'évaluation des technologies participative

Une communauté scientifique en croissance s'intéresse à l'évaluation des technologies participative. Le débat scientifique est davantage très actif et productif. Ainsi, un certain nombre de projets scientifiques européens ont été réalisés ou sont en cours depuis peu.

Ces projets établissent des cadres analytiques afin d'esquisser et d'expliquer les procédures participatives. Ils tentent d'identifier différentes dimensions liées aux objectifs de la participation de la société civile dans des processus de décision politique, analysent des questions rencontrées au cours des différentes expériences et donnent une image des différents types de problèmes qui pourraient être résolus en incluant la société civile.

Plusieurs **projets scientifiques** européens ont été menés (ou sont en cours) afin d'évaluer l'approche participative de l'évaluation des technologies :

EUROPTA – European Participatory Technology Assessment

ADAPTA – Assessing Debate and Participatory Technology Assessment

PARADYS – Participation and the Dynamics of Social Positioning

CIVICS – Consultative institutions, values and information in a changing society

TAMI – Technology Assessment in Europe : between Methods and Impact

STAGE – Science, Technology and Governance in Europe

Deux exemples : EUROPTA et ADAPTA

EUROPTA (1997-1999, sous la direction de l'Office Danois des Technologies et de son directeur Lars Klüver) avait pour but de développer un cadre théorique et un concept analytique qui devait permettre une comparaison internationale empirique de l'utilisation des méthodes participatives en évaluation des technologies. Une totalité de seize projets (deux à trois projets par pays) a été comparée dans les six pays participants : les Pays-Bas, le Danemark, l'Allemagne, l'Autriche, la Suisse, le Grands Bretagne. A partir des résultats de cette recherche, des recommandations (guidelines) pour la mise en œuvre des méthodes participatives dans le débat public et dans les processus de décisions sont proposées. Elles sont sensées intéresser des organisateurs potentiels et également des décideurs politiques souhaitant la mise en place de telles expériences. Le projet a été soutenu par la Commission Européenne.

L'idée de base du cadre théorique consiste à référer l'évaluation des technologies et des approches participatives à des problèmes de légitimation et de gouvernance des sociétés modernes industrielles qui résultent de la forte orientation sur l'innovation technique. Les termes clés à considérer sont « l'incertitude », « l'égalité sociale » et « le développement durable ». Des arguments majeurs en faveur des procédures participatives tels que la

rationalisation et la démocratisation de la décision et l'initiation des processus d'apprentissage sociétal sont analysés dans leurs dimensions cognitive, normative et pragmatique.

Dans la dimension analytique sont considérés la situation sociétale sur le fond de laquelle le problème est posé, le contexte institutionnel de l'organisation qui mène la procédure et la réalisation et l'impact de l'expérience elle-même.

L'objectif de ce projet consistait à clarifier des caractères qui pourraient améliorer la capacité du système politique à articuler des intérêts divergents dans la construction de politiques technologiques plus acceptables.²⁵ Quant à la mise en place des expériences participatives trois conclusions majeures doivent être retenues:

- le processus de décision doit être mieux informé dans le sens que les décisions doivent être prises sur la base du meilleur savoir
- élargir la légitimité de la prise de décision en incluant des acteurs concernés ou marginalisés, et ainsi démocratiser le processus de décision
- contribuer à la création d'une base qui permette de trouver un futur consensus.

Un premier constat du rapport EUROPTA est donc que les procédures participatives, contrairement à ce que certains pouvaient craindre ou espérer, n'ont pas le potentiel pour changer des structures décisionnelles ou de pouvoir dans des démocraties représentatives. Les cas étudiés supposent plutôt que leur fonction primaire est la médiation communicative et cognitive entre des structures décisionnelles institutionnelles et les citoyens ou bien la société civile. Le rapport souligne également le besoin d'une évaluation des procédures participative qui soit plus professionnalisée et indépendante.

Le rapport conclut de plus que la mise en œuvre des méthodes participatives réussit en généralement plutôt bien malgré les différences entre les cultures politiques des pays.

ADAPTA²⁶ (1998-2000, sous la direction de Pierre-Benoit Joly –INRA- et Gérald Assouline –QAP Décision-) a été initié afin d'analyser les interactions entre le débat public, le processus politique et les nombreuses formes de participation publique en matière de politique des sciences et technologies (et plus spécifiquement dans le champs de la biotechnologie). Six pays (France, Allemagne, Danemark, Portugal, Pays-Bas, Grande Bretagne) ont été analysés par des équipes nationales. Trois champs d'observation ont été choisis pour comparer:

²⁵ EUROPTA, Joss, S. & Bellucci, S., 2002, p.18

²⁶ Joly, P.-B. and Assouline, G. *ADAPTA - final report*, June 2001

<http://www.inra.fr/Internet/Directions/SED/science-gouvernance/pub/ADAPTA/>

transport urbain, les organismes génétiquement modifiés en agriculture et alimentation, tests génétiques. 17 cas ont été étudiés.

Une des conclusions et interprétations les plus intéressantes du projet est qu'il existe une pression très claire pour la mise en œuvre des procédures participatives dans l'évaluation des technologies. Cette pression peut être considérée comme une réponse aux difficultés du système politique de fournir des solutions acceptables. Ainsi, la demande pour la participation publique reflèterait une crise de confiance envers les institutions politiques et scientifiques. Mais on peut également interpréter cette demande comme un signal positif et un point d'appui pour un système politique réformé où la participation (dans le sens de « empowerment ») de la société civile serait une valeur clé de la démocratie.

IV. Fiches d'expériences : dispositifs

IV.1. Les conférences de citoyens²⁷

Historique

L'origine des conférences de citoyens date des années 1970 où furent créées aux Etats-Unis des conférences de consensus médical (*consensus development conferences*) comme outils d'évaluation de différents traitements d'une pathologie. L'idée était de parvenir à des solutions efficaces et moins coûteuses par la confrontation, face à un jury, des positions contradictoires de différents experts. Dans ce dispositif, d'inspiration judiciaire, le panel était constitué d'experts. Plus d'une centaine de telles conférences ont eu lieu en quelques années. Cette approche fut ensuite reprise, notamment au Canada, au Danemark, en Finlande, et aux Pays-Bas.²⁸

Les conférences de citoyens ont surtout été popularisées et reconnues suite à leur intégration dans le secteur politique au Danemark. Dans les années 1980 le « programme consensus du développement » (*Consensus development programm*) des Etats-Unis a été repris par l'Office parlementaire Danois de Technologie (*TechnologiNaevnet*) qui l'a modifié, et conceptualisé comme une nouvelle forme d'évaluation des technologies avec pour but de stimuler la discussion publique et de servir pour des décideurs politiques. Le changement fondamental : Le panel d'experts était maintenant remplacé par un panel de simples citoyens - donc la technique est évaluée par des profanes et non plus par des experts ou décideurs.²⁹

Objectifs

Le but des conférences de citoyens est de générer du savoir, de stimuler un grand débat public et de contribuer à la prise de décisions publiques. Il s'agit aussi de construire un lien entre le public, des experts et des politiques. La conférence permet à des citoyens ordinaires extérieurs au processus politiques d'influencer le débat public sur des questions technologiques complexes, Malgré leur nom, les conférences de citoyens sont prévues pour

²⁷ Nou utilisons indistinctement les expressions "Conférence de consensus" (qui correspond à la traduction de l'expression danoise) et "Conférence de citoyens », expression utilisée en France.

²⁸ Joss, S. and Durant, J. (1995) Introduction. Dans: Joss, S. and Durant, J.: *Public participation in science – The role of consensus conferences in Europe*. Science Museum London. p. 9-17.

²⁹ Agersnap, T. (1992) Consensus conferences for technology assessment. Dans: *Technology and Democracy*. Proceedings of the 3th European Conference on Technology Assessment, Copenhagen, p. 45-54

traiter des thèmes qui sont des sujets d'intérêt public et qui suscitent de vives controverses dans la société aussi bien que dans la communauté scientifique.

Fonctionnement

Brièvement défini, une conférence de citoyens est une conférence dans le cadre de laquelle un groupe de citoyens discute pendant plusieurs jours avec des experts variés d'une question de société liée à un développement technologique, et produit collectivement un avis et des recommandations en direction du public et des décideurs politiques.

La préparation et la réalisation d'une conférence de consensus demandent de prendre en compte quelques règles fondamentales et elle dure environ six à huit mois.

Habituellement une conférence de consensus est proposée par un organisme qui s'engage dans le domaine d'évaluation des technologies, tels que par exemple des Offices parlementaires de sciences et technologies. Cet organisme assigne un responsable pour l'organisation de la conférence et un comité de pilotage.

Le comité de pilotage comprend trois à cinq membres d'une ou plusieurs différentes institutions afin de garantir un processus transparent, de veiller sur le bon déroulement de la conférence et d'assurer sa légitimité et sa crédibilité. Il est essentiel pour la crédibilité d'une telle conférence que le comité de pilotage soit équilibré et le plus indépendant possible sans être trop « d'extérieur » non plus.

Le panel des citoyens comprend 15 à 20 personnes volontaires qui ont répondu à des annonces dans des journaux. Même si le panel de citoyens n'est en aucun cas représentatif de la population *entière*, les personnes sont sélectionnées selon leur âge, profession, genre et éducation afin qu'elles représentent la variété des conditions sociales et des opinions présentes dans la population. Les participants sont choisis selon des critères de neutralité et de désintéressement. Il est important dans la sélection des participants d'éviter toutes personnes qui sont par leur profession ou d'autres intérêts liées au sujet de la conférence puisque cela peut perturber le processus et la crédibilité de la conférence.

Les thèmes sont formulés en termes généraux (par ex. sur les OGM, le réchauffement du climat etc.) afin que le panel de citoyens puisse choisir ses propres angles d'approche et ses propres priorités.

Un animateur, désigné par l'organisme organisateur et le comité de pilotage accompagne le travail du panel afin de faciliter et soutenir la coopération et la communication entre les différents membres. L'animateur devrait être un non-expert vis-à-vis du sujet en question mais devrait avoir des compétences en communication et travail en groupe. Il est également chargé de présider la conférence.

Le panel est muni d'une documentation qui présente la thématique sous différents angles (de façon complémentaire et contradictoire).³⁰ Pendant deux week-ends de formation (environ neuf puis cinq semaines avant la véritable conférence), les volontaires travaillent avec des experts qui leurs présentent des différents aspects scientifiques, éthiques, économiques, sociaux et juridiques du thème de la conférence. Les experts sont soigneusement choisis, par le panel et par le comité de pilotage. Ils présentent à la fois des données et arguments de leur propre domaine de compétence et à la fois ils représentent des courants de pensée et prises de positions contradictoires. A la fin du deuxième week-end les participants formulent une dizaine de questions clés. Ces questions sont envoyées aux experts avant la conférence pour qu'ils puissent préparer des réponses. Cette formation du panel est un point clé dans la réalisation d'une conférence de consensus. Il est important que le panel soit le mieux formé possible sans que le comité de pilotage ni l'animateur n'intervienne trop dans son processus d'apprentissage.

La conférence publique dure trois jours. Elle est ouverte au public et des représentants de la classe politique sont invités à y participer. La conférence commence avec la présentation des réponses des experts, qui sont ensuite discutées par le panel et les experts. Le public peut également participer à cette discussion. A la fin de la deuxième journée, le panel de citoyens délibère à huis-clos et rédige le rapport final, présenté lors d'une conférence de presse le jour suivant. La rédaction du rapport est pour les citoyens un des moments les plus forts dans cette expérience puisqu'ils sentent toute la responsabilité qui leur incombe.³¹ Même si le nom de la conférence semble indiquer qu'un consensus global dans la société est recherché, il est en fait surtout envisagé de trouver un consensus au sein du panel.

Après la conférence de presse, où le panel présente ses conclusions, les organisateurs rédigent également un rapport, sur toute la conférence y compris les résultats donnés par les citoyens, et l'envoient au gouvernement, aux députés, aux médias et aux différents organismes de la vie publique.³²

Quant aux objectifs d'une telle conférence, le 'gain de savoir' est à comprendre dans le sens où le panel de citoyens peut donner de nouveaux points de vue dans ses évaluations des problèmes et dans les solutions proposées. La compréhension du sujet par le panel diffère en général sensiblement de celle des experts. Même si le savoir scientifique est essentiel

³⁰ Fixdal, J. « Consensus conferences as 'extended peer groups », *Science and public policy*, dec. 1997

³¹ Voir par exemple le témoignage d'un citoyen dans Geoffrey Lee, "A consensus conference from the point of view of a lay panel member", in Joss and Durant (1995), pp. 81-86.

³² Grundahl, J. (1995) The Danish consensus conference model. Dans: Joss, S. and Durant, J. *Public participation in science – The role of consensus conferences in Europe*. Science Museum London. p. 31-41.

puisqu'il fournit une des bases pour le travail des citoyens, ceux-là laissent dans leurs conclusions plus de place aux aspects culturels et éthiques de l'appropriation sociale des technologies. Parfois les citoyens se montrent plus capables que les experts de traduire des incertitudes scientifiques en recommandations.

Puisque le public et le parlement sont les deux instances où se forme la volonté politique, les conférences de consensus s'adressent explicitement au public et aux instances parlementaires. Dans ce cadre, la couverture médiatique est essentielle pour une telle conférence. A la condition d'une bonne couverture par la presse, les conférences peuvent animer et éclairer le débat public et politique. Et ce débat public gagne en crédibilité par le lien direct avec la délibération parlementaire et la décision politique (par exemple quand il débouche sur un débat parlementaire ou sur une réponse écrite du gouvernement aux recommandations des citoyens). En l'absence de lien avec la décision, une conférence de consensus reste symbolique et perd de son intérêt.

Des conférences de consensus sont des événements donc les coûts restent relativement modestes. Vu les coûts d'autres méthodes d'information du public comme par exemple une émission de télévision, de radio ou des projets de recherche sociale, une conférence de consensus représente un outil efficace en terme de coûts – effets.

Relation avec des décideurs politiques/ institutions politiques

Des parlementaires indiquent plusieurs motifs de leurs intérêts pour les conférences de consensus : la difficulté d'obtenir des informations équilibrées sur les sciences et les technologies, le besoin de dialogue entre parlementaires et citoyens, la nécessité de prendre en compte les dimensions sociales de la science, la compatibilité de cette forme d'évaluation de technologie avec les procédures parlementaires (les rapports comme instruments utiles).³³

Au Danemark, il existe un lien étroit avec le parlement.³⁴ Il est intéressant de noter que les conférences de consensus ont été créées au même moment que le Comité de Technologie, l'instance parlementaire chargée de l'évaluation des technologies (plus tard devenu l'Office danois de technologie, voir fiche d'expérience). Les conférences sont régies et reconnues par une loi spécifique qui a été adoptée pour définir à la fois leur rôle dans le processus sociétal de décision mais aussi le cadre et les demandes pour les conférences. Elles font parties des instances démocratiques du pays et ont régulièrement lieu. La plupart des conférences de

³³ Joss, S. « Danish consensus conferences as a model of participatory technology assessment : an impact study of consensus conferences on Danish Parliament and Danish public debate” Science and Public Policy, feb. 1998, p. 2-22

³⁴ TAB-Brief 10, 1995

citoyens au Danemark ont eu un certain impact sur les débats parlementaires et les décisions politiques (par exemple : correspondant aux recommandations de la conférence de consensus sur le « Human genome mapping » en 1989, le parlement se décidait contre l'utilisation des tests génétiques pour le recrutement des employés et pour des contrats d'assurance) (Grundahl 1995).

Au Danemark, les conférences de consensus sont relativement bien connues dans le grand public et ont aidé, selon l'évaluation des parlementaires, à restaurer une certaine confiance publique vis-à-vis des politiques.³⁵

Des exemples

Plusieurs dizaines de conférences de citoyens ont été organisées dans le monde, sur le modèle danois, depuis 1987, dans des pays tels que la Grande Bretagne, les Pays-Bas, la France, l'Allemagne; le Japon ou l'Israël. A chaque fois le modèle est adapté aux préoccupations des organisateurs et aux réalités sociétales du pays.

Avantages

- le panel est un échantillon du peuple « désintéressé » ce qui évite que les membres du panel agissent en lobbyistes, défendant d'un seul bloc un ensemble d'intérêts cohérents. Les participants agissent dans l'objectif de respecter l'intérêt général
- production d'un nouveau savoir puisque de nouvelles dimensions peuvent émerger au cours des débats qui n'ont pas été prises en compte auparavant
- des informations sont fournies aux décideurs politiques, aux experts et à la société en général sur des idées et des préoccupations des citoyens ordinaires
- prouve la capacité des citoyens de s'approprier dans un bref délai des sujets technologiques et scientifiques complexes et de les juger de façon juste et équilibrée
- suscite une motivation à participer puisque les participants sont conscients de l'enjeu et se sentent investis d'une mission sérieuse qui requiert leurs capacités,
- pour les citoyens du panel l'expérience est un moment très fort dans leur vie, augmente la confiance en soi ; « empowerment »
- élargissement de l'expertise classique
- représente une prolongation d'une tradition judiciaire, des jurys d'assises
- un champ d'application illimité en matière de choix des sujets
- peut être organisé au niveau national, régional et local

³⁵ Joss, S. idem

Limites

- bien définir au service de quels objectifs stratégiques se met la conférence
- est inutile si des problèmes sont discutés qui ne font pas objet d'un processus de décision
- rarement il y a un impact direct sur des décisions politiques
- le recrutement du panel des citoyens reste toujours un point de critique
- ne pas reproduire la hiérarchie entre le savoir scientifique et le savoir profane (critique de certains concernant la première conférence en Grande Bretagne)
- question de légitimité démocratique
- l'influence sur des décisions politiques reste indirecte, il n'existe presque aucun cadre légal qui réglerait à quel point des décideurs politiques devraient prendre en compte des avis et recommandations citoyens

Conçues avant tout comme des outils de communication, les conférences de consensus permettent de recueillir une information de grande qualité mais leurs recommandations n'ont aucun statut décisionnel.

Expériences en France

En France, deux conférences de citoyens nationales ont eu lieu, la première sur les OGM en 1998³⁶, la deuxième sur le changement climatique en 2002. Si la première a encore provoqué une grande vague d'attention et était bien suivie par la presse, la deuxième est passée presque inaperçue. Et même le rapport de la première conférence qui était d'ailleurs organisée par l'OPECST à la demande du premier ministre de l'époque, M. Jospin, n'a eu aucun écho du côté des parlementaires ce qui met en question son intérêt. Quant à l'articulation des conférences de citoyens avec le parlement et la prise de décision, elle reste totalement à préciser en France. Aujourd'hui, différents acteurs affichent régulièrement avoir organisé une conférence de citoyens. Interroger un panel de citoyens et lui faire écrire un rapport sont des conditions essentielles mais pas suffisantes pour pouvoir parler d'une telle conférence puisque la couverture médiatique et surtout le lien avec un processus politique de décision sont des éléments à importance égale. Oublier ces dernières dimensions d'une conférence de citoyens revient à vider le concept de son contenu, son intérêt et sa légitimité.

³⁶ Voir : Marris, C., Joly, P.B., (1999). "La gouvernance technocratique par consultation? Interrogation sur la première conférence de citoyens en France." *Les Cahiers de la Sécurité Intérieure* 38(4^o trimestre): 97-124. et Joly, P. B., Marris, C., Hermitte, M.A. (2003). "A la recherche d'une "démocratie technique". Enseignements de la Conférence Citoyenne sur les OGM en France." *Nature, Science et Société* Vol.11(1): 3-15.

IV.2. Les cellules de planification/ Jurys de citoyens

Historique

Les « cellules de planification », furent initiées par le professeur de sociologie allemand Peter Dienel³⁷ dans les années 1970. Les premières expériences de cellules de planification ont eu lieu en Allemagne en 1972, dans la ville de Schwelm a propos d'une décharge. Des centaines de cellules de planification ont été créées depuis et, entre 1972 et 1994, environ 26 villes et communautés allemandes ont utilisé ce modèle en tant qu'instrument de planification locale.³⁸

Objectifs

L'objectif des cellules de planification est d'améliorer des procédures de planification par l'intégration des personnes directement concernées, c'est-à-dire les habitants. Elles sont surtout utilisées dans des procédures de décisions communales.

Fonctionnement

Une cellule de planification est une sorte de conférence de citoyens, mais au niveau local. Le modèle des cellules de planification combine une sélection aléatoire de citoyens, une affectation temporaire, et un travail de résolution de problèmes en parallèle, avec une division du travail.³⁹

Une cellule de planification comprend environ 20 à 25 citoyens d'une ville désignés par une procédure aléatoire, tout en essayant de maintenir un équilibre approximatif à l'égard des professions, genres, âges etc. (en Allemagne ils sont choisis dans les listes des bureaux d'enregistrement d'habitants ; « Einwohnermeldeamt »). Ils sont libérés de leur activité professionnelle pendant quatre jours. Ce panel de citoyens est désigné pour travailler sur des solutions et recommandations pour un projet d'évaluation, de planification ou de contrôle concret concernant un problème à l'échelle d'une ville. Pour ce travail, ils signent un contrat avec le commanditaire du projet et sont rémunérés. Les commanditaires de tels projets peuvent être des municipalités, des institutions ou des entreprises publiques comme par exemple les entreprises de transport en commun ou des entreprises locales.

³⁷ Université de Stuttgart, Département de Sociologie, Bureau de recherche pour la participation des citoyens et les processus de planification

³⁸ Dienel, P. C.: *Die Planungszelle – Eine Alternative zur Establishment Demokratie*. Westdeutscher Verlag, 4. Aufl.; 1997

³⁹ idem

Les thèmes traités sont d'une grande diversité et comprennent des questions d'urbanisme (assainissement de zones industrielles en déclin, planification de centres urbains), de transports/énergie (énergie écologique, planification de systèmes de transports, l'énergie du futur), de politique environnementale (planification de systèmes de gestion des déchets, emplacement des incinérateurs), de politique sociale (lieux de loisir, lutte contre la drogue), de santé (définir les priorités du système public de santé, problèmes reliés aux technologies de manipulation génétique), et de communication (futur du téléphone digital, réglementation des conséquences sociales des nouvelles technologies).⁴⁰

Les citoyens travaillent avec des experts et les différentes parties prenantes sous la direction des animateurs. L'objectif est de leur fournir un maximum d'information et de points de vue sur les aspects économiques, politiques et sociaux du problème, de proposer différentes options et leurs éventuelles conséquences à long terme et de leur permettre de discuter et d'évaluer ces options. Puisque cette procédure demande un certain investissement, la formation des citoyens comprend plusieurs jours consécutifs avec des séminaires, des plénières, des discussions, des vidéos et des visites de terrain. Pendant ce processus, le panel des citoyens est régulièrement divisé en sous-groupe de cinq personnes, afin de permettre à tout participant de s'exprimer et de jouer un rôle actif dans la proposition de solutions.⁴¹

La discussion dans les cellules de planification produit des propositions et évaluations de différentes options qui sont réunies et comparées entre elles. Tous les résultats du travail des citoyens sont ensuite publiés sous la forme d'une expertise citoyenne. Ce rapport qui contient des recommandations et projets concrets est le document officiel qui est remis aux décideurs politiques et au commanditaire.

L'expérience a montré qu'il est efficace de réunir environ quatre groupes d'habitants par projet (environ 100 personnes).

Relation avec des décideurs politiques/ institutions politiques

Même si, d'un point de vue juridique, l'entreprise ou l'organisme à la demande duquel le travail a été effectué n'est pas obligée d'utiliser les résultats du panel de citoyens, un point crucial pour la crédibilité du processus envers les citoyens reste que l'organisme s'engage

⁴⁰ Harms, H. *Le modèle NIP (noyaux d'intervention participative)*, Citcon, Allemagne 1998
<http://adonnart.free.fr/doc/citoy/confcit6.htm>

⁴¹ Dienel, P.C., Renn, O. (1995) Planning cells: A gate to "Fractal" mediation. Dans: Renn, O., Webler, T. And Wiedemann, P.: *Fairness and competence in citizen participation*. Volume 10 of 'Technology, Risk and Society – An international series in risk analysis. Dordrecht – Boston – London.

sérieusement à analyser l'expertise des citoyens, de prendre en compte les recommandations ou, si elle les refuse, d'en expliquer les raisons.⁴²

Des exemples

D'abord intégrées dans la scène politique locale en Allemagne, les cellules de planification sont aujourd'hui répandues dans des pays tels que la Suisse, l'Espagne, l'Angleterre, l'Autriche et les Etats-Unis. Dans les pays anglophones elles sont surtout connues sous le terme de 'jury de citoyens' avec des différences minimales par rapport au modèle allemand.

Avantages

Comme les conférences de citoyens, ce type de dispositif place les citoyens, dès le début du processus, dans un rôle de porteurs de l'intérêt général, rôle dans lequel ils rentrent généralement avec passion. Ils sont capables, même en temps très restreint, de s'interroger sur des questions d'une grande complexité, de se positionner d'une façon qualifiée et de proposer des solutions intéressantes, orientées à l'intérêt général. Leur expertise d'usagers conduit à des recommandations et suggestions soucieuses de la vie quotidienne et proche des expériences pratiques de la vie de tous les jours.⁴³

Du point de vue de l'expérience ainsi acquise par les participants, Dienel et Renn remarquent que les citoyens "vivent un 'empowerment' et ressentent une responsabilité partagée, parce qu'ils fonctionnent en tant qu'avocats du bien public dans de vraies arènes de décision, plutôt que de se vivre en cobaye de l'expérimentation publique ou en objets de sondages d'opinion".⁴⁴ Ils ont ainsi remarqué que la majorité des citoyens inclus dans de tels processus ont signalisé leur volonté de continuer de participer dans le processus ou de travailler sur d'autres sujets.

Cette méthode s'est avérée efficace comme mode de médiation dans des conflits endurcis, moments catalytiques 'pour créer ou rafraîchir la confiance du public dans le système démocratique et pour produire des décisions consensuelles.

⁴² Akademie aktuell, 1998

⁴³ Akademie aktuell, 1998

⁴⁴ « With respect to the individual, participants experience empowerment and shared responsibility because they function as public jurors in real decision making arenas rather than as guinea pigs of public experimentation or as objects of public opinion polls. » Dienel, P.C., Renn, O. (1995) Planning cells: A gate to "Fractal" mediation. Dans: Renn, O., Webler, T. And Wiedemann, P.: *Fairness and competence in citizen participation*. Volume 10 of 'Technology, Risk and Society – An international series in risk analysis. Dordrecht – Boston – London. p. 125.

Limites

Le modèle est plutôt adapté à une situation locale ou régionale avec un problème précis. Il n'est pas adapté pour résoudre des problèmes complexes entre différentes régions ou au niveau national. Un autre problème est que puisque les citoyens ne sont pas ou peu impliqués dans des questions de budget, ils peuvent proposer des solutions qui ne sont à long terme pas financables. De plus, il est presque inévitable que la formation des citoyens est biaisée d'une façon ou d'une autre, même s'il est essayé de leur donner des informations complètes, objectives et compréhensibles.⁴⁵

⁴⁵ idem

IV.3. Les ateliers scénario

Historique

Les ateliers scénario sont basés sur les expériences des « ateliers d'avenir » (« future workshops ») qui ont été développés par Robert Jungk et ses collaborateurs afin de permettre aux citoyens de formuler des alternatives ou visions pour un avenir désirable.⁴⁶

En 1992, l'Office Danois des Technologies a organisé un projet nommé « Obstacles à l'écologie urbaine » qui était focalisé sur des questions de déchets, d'énergie et de problèmes d'habitat. A partir de la vie quotidienne d'une famille moyenne imaginée, quatre scénarios ont été créés pour décrire une journée. Dans différents ateliers organisés dans plusieurs villes, des politiques, des experts, des commerciaux et des habitants discutaient ces scénarios. L'objectif était de développer des visions d'écologie urbaine, d'identifier des barrières pour leur réalisation et de proposer des solutions. Au Danemark, les résultats de cette expérience ont été intégrés par le gouvernement danois dans un plan d'action national d'écologie urbaine (Bilderbeek and Andersen 1995). Depuis deux autres ateliers scénarios ont été organisés : en 1995 « La librairie de l'avenir », en 2001 « Le futur de l'éducation ».

Objectifs

L'idée initiale des ateliers scénario était de développer la conscience publique, à l'échelle locale, à propos des enjeux technologiques en discutant de différents scénarios pour l'avenir avec des représentants de la communauté scientifique concernée et de groupes sociaux variés. L'objectif général d'un atelier est ainsi de créer une base pour des politiques locales. Les différents acteurs sociaux concernés sont invités à donner leur avis sur l'impact des changements technologiques en termes d'environnement, d'urbanisme, d'emploi, de santé et de sécurité. Le dialogue entre ces acteurs et l'échange de différents savoirs sont des points centraux dans cette expérience de prospective démocratique.⁴⁷

⁴⁶ Jungk, R. and Müllert, N. 1987 « Future workshops : How to create desirable futures », London, Institute for Social Inventions, UK ; Robert Jungk était un des fondateurs de la *World Futures Studies Federation*.

⁴⁷ Bilderbeek, R. and Andersen, I.E. (1995) "Raising awareness among citizens: experience from European local scenario workshops on sustainable urban development", *EPTA Newsletter*, 10. et Andersen, I.E. and Jaeger, B. (1999) „Danish participatory models. Scenario workshops and consensus conferences: towards more democratic decision making“, *Science and Public Policy*, 26 (5), p. 331-340

Fonctionnement

Les ateliers scénario sont des rencontres locales autour des sujets abordés dans une perspective de long terme. Les ateliers incluent quatre acteurs différents: des habitants, le gouvernement local, des acteurs économiques, et des scientifiques.

La préparation d'un atelier scénario dure environ 12 à 18 mois et chaque étape est précisément définie par un protocole⁴⁸. Un groupe de pilotage connaissant bien le sujet de l'atelier choisit les experts et prépare avec eux les scénarios en amont des ateliers. Les scénarios doivent permettre d'explorer une large gamme d'options et de paramètres (des scénarios « très technologiques » jusqu'aux scénarios « peu ou non-technologiques », tout en étant le plus réaliste possible.⁴⁹ Quelque temps avant le début de l'atelier, outre les données et graphiques, les scénarios sont remis aux participants sous la forme d'un récit littéraire permettant d'imaginer la vie quotidienne dans le scénario. En parallèle, environ cinq à huit personnes sont choisies pour chacun des quatre groupes impliqués dans l'atelier. À l'opposé des conférences de consensus et des cellules de planification, la composition des participants est plutôt un processus contrôlé puisqu'il est essentiel que les différents intérêts et parties prenantes du problème en débat soient confrontés l'un à l'autre. Des ateliers scénario durent deux jours et unifient donc environ 20 à 30 participants locaux.

Les débats d'un atelier scénario comprennent trois étapes qui sont animées par un médiateur et se tiennent en « groupes de rôle », « groupes de thèmes » et en plénières. Pendant *la phase critique* les participants critiquent et révisent chacun des quatre scénarios et utilisent ces scénarios retravaillés pour développer des visions prospectives de leur composition, pour leur ville ou à plus grande échelle. Les scénarios servent donc pour inspirer des regards critiques. Au cours de *la phase de création des visions* ils identifient leur propre vision préférée mais aussi des limites (par exemple des limites culturelles, institutionnelles, économiques, techniques, légales) pour sa réalisation. Dernièrement, dans *la phase de réalisation*, les participants développent des propositions et des plans d'action afin de dépasser ces limites et de pouvoir réaliser leur vision.

Avantages

Les ateliers réunissent des gens qui habituellement ne se croisent pas pour engager un dialogue commun. La structure et l'atmosphère assez informelles permettent un vrai débat et

⁴⁸ Cf. le site web de la Commission Européenne.

⁴⁹ Bilderbeek, R. and Andersen, I.E. (1995) "Raising awareness among citizens: experience from European local scenario workshops on sustainable urban development", *EPTA Newsletter*, 10.

soutiennent une compréhension mutuelle entre les différents participants. Ainsi, tous les acteurs d'un atelier-scénario sont considérés comme des experts puisque le savoir et les expériences locales et empiriques sont un facteur crucial dans cette procédure. C'est une pré-condition pour casser des images stéréotypées qui peuvent parfois représenter des obstacles à la recherche des solutions.

Puisque les ateliers-scénario sont des procédures locales, l'implication des citoyens augmente la probabilité de l'acceptation des solutions par les habitants.

L'expérience montre que les ateliers scénarios ont le potentiel de permettre aux communes d'influencer la politique technologique, spécialement quand ils ont eu lieu assez en amont dans le processus de décision politique.⁵⁰

Limites

L'avantage de la participation locale peut aussi présenter une limite dans le sens où les résultats ne sont qu'utilisables localement. Plusieurs ateliers en parallèle peuvent être nécessaires pour produire des résultats qui sont généralisables et utilisables par d'autres communes ou au niveau national.

Il est assez difficile de mobiliser des décideurs politiques sur deux jours pleins. Sans décideurs politiques clé les résultats risquent de ne pas ou seulement peu être pris en compte. Les ateliers avec des plus grands impacts sont effectivement ceux qui ont réussi à impliquer des décideurs politiques clé qui portent les propositions des plans d'actions dans les processus de décision en aval.

Il n'est pas toujours facile d'intéresser les médias aux résultats de l'atelier.

Expériences étrangères

En 1992/93, la Direction Générale XIII (programme « Innovation ») de la Commission Européenne (CE) cherchait une méthode appropriée pour établir et améliorer la communication entre la communauté scientifique, la communauté politique et le grand public. L'objectif était de mettre plus en phase le programme « Recherche et Développement » de la CE avec les futurs besoins de la société. La méthode des ateliers-scénario de l'Office Danois des Technologies a été choisie.

Ainsi, la "European Awareness Scenario Workshop (EASW)" Initiative a été lancée par la CE en 1994 comme une action pilote pour explorer de nouvelles actions et des expériences

⁵⁰ Joss, S. and Durant, J. (1995) Introduction. Dans: Joss, S. and Durant, J.: *Public participation in science – The role of consensus conferences in Europe*. Science Museum London. p. 9-17.

sociales pour promouvoir un environnement social qui favorise l'innovation en Europe.⁵¹ Les premiers EASW ont eu lieu afin de tester à quel point cette expérience était transférable dans d'autres pays européens (Rojo 1999). Depuis, des ateliers scénario ont été organisés dans différents pays afin de développer des visions sur l'avenir d'une ville ou d'une région sous l'angle d'un problème spécifique.⁵²

Depuis 1999 les EASW ont été enregistrés comme une marque déposée.

En France

Ils existent quelques expériences en France qui datent surtout des années 1995 à 1998.

Ainsi la ville de Pamiers dans la région Midi Pyrénées a organisé un atelier local EASW en juillet 1998. L'atelier a été soutenu par l'Agence régionale pour l'environnement, par la région et par la CE. Le cabinet de conseils ADAGE Environnement a été chargé de la mise en place du dispositif.⁵³ Les objectifs étaient « d'identifier et clarifier les différentes combinaisons de la technologie, de la politique publique ainsi que des actions privées et sociétales en vue de créer un environnement urbain durable dans les décennies à venir ». Les débats incluaient les domaines tels que l'énergie, l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées, la gestion et le recyclage des déchets solides, la vie quotidienne et le logement. Les organisateurs estiment que la méthodologie EASW a bien fonctionné. De plus, cette expérience a inclus les jeunes comme un des groupes d'acteurs, ce qui s'est révélé très utile puisque ce groupe était particulièrement actif, innovateur et pertinent.⁵⁴

⁵¹ <http://www.cordis.lu/easw/home.html>

⁵² Aujourd'hui, la pratique des ateliers scénarios se propage partout dans le monde, que ce soit à San Francisco en novembre 2001 sur des scénarios d'incendie (Shedroff and Masten 2002), ou sur la question alimentaire dans la région Andhra Pradesh au sud de l'Inde (Pimbert and Wakeford, 2002). Des ateliers en « sustainable urban living » (« vie urbaine et urbanisme durable ») ont été réalisés en 1994 dans quatre villes européennes dont Mulhouse en France.

Dans le cadre du programme « Sustainable Cities Campaign », une vingtaine d'ateliers de scénarios ont été organisés dans quatre pays (Pays-Bas, Portugal, Italie, Danemark) au cours des années 1995 à 1998.⁵²

⁵³ Son directeur, Dominique Leguy, était « moniteur national » pour les EASW au niveau de la CE.

⁵⁴ Rapport de l'atelier de scénario local « Comment imaginer un environnement durable dans les villes de Midi-Pyrénées à l'horizon 2010 », Pamiers 1998 - Réseau des villes durables de Midi-Pyrénées
<http://www.villesdurables-mip.com/pages/reseau/pdf/Travaux98.pdf>

IV.4. FUTUR - Le dialogue sur la recherche allemande. Un projet du ministère fédéral de l'éducation et de la recherche BMBF⁵⁵

Historique

L'idée du projet FUTUR, c'est-à-dire d'un large processus de prospective (« foresight ») participatif, a émergé au sein du ministère après l'étude Delphi de l'année 1998 pour laquelle environ 2000 chercheurs avaient échangé leurs visions de l'avenir. Cette mise en débat par un ministère des orientations de la recherche publique avec la participation des différents acteurs de la société était une « première mondiale ».

Objectifs

Si les précédents processus de prospective étaient focalisés sur la question de l'influence du développement scientifique et technologique sur la dynamique sociétale, cet ordre était inversé avec FUTUR. Le BMBF souhaitait avec cette initiative poser d'autres questions afin de réorienter sa politique de recherche : quels sont les besoins de la société aujourd'hui et pour l'avenir et quels problèmes doit-elle maîtriser ? Quelle société souhaitons-nous ? Dans ce cadre, des projets scientifiques ne seront soutenus par le ministère que si ils répondent à ces besoins sociétaux. FUTUR est un processus de dialogue qui est censé fournir de grandes visions (« Leitvisionen ») pour la recherche allemande et déterminer des sujets de recherche qui seront soutenus à l'avenir par le BMBF. Il a également pour but, d'une part de fournir de nouvelles impulsions pour le développement et financement de la recherche par le ministère et, d'autre part, assurer une meilleure acceptation des choix.

Fonctionnement

Organisation

Le BMBF a organisé FUTUR avec l'aide d'un consortium d'institutions de communication indépendantes qui a assuré le bon déroulement et la transparence du processus: l'IFOK⁵⁶, l'Institut pour la communications des organisations (Institut für Organisationskommunikation, direction du consortium), l'Institut Fraunhofer pour les systèmes de recherche et d'innovation (Fraunhofer-Institut für Systemtechnik und Innovationsforschung), l'Institut de la prospective et de l'évaluation des technologies (Institut für Zukunftsstudien und Technologiebewertung)

....

⁵⁵ <http://www.futur.de>, une version anglaise existe sous : <http://www.futur.de/en/index.htm>

⁵⁶ <http://www.ifok.de>

Déroulement

FUTUR a été lancé au printemps 2001 et a fourni des premiers résultats à l'automne 2002. Il était organisé en quatre étapes avec des discussions en cercle « interne » et « externe » et prenait comme idée de départ « la société en 2020 ». Les quatre étapes peuvent être définies de la façon suivante : 1) Identifier des tendances, 2) Préciser quelques thèmes majeurs, 3) Concrétiser des visions pour l'avenir, 4) Présenter les visions au public et déduire des programmes concrets. Parmi un total d'environ 1500 personnes qui avaient activement participé au processus, 800 experts de tous les domaines de la recherche, de l'économie et de la société civile formaient le « cercle d'acteurs internes » et discutaient dans des ateliers et des conférences tandis que les 700 personnes du « cercle d'acteurs externes » s'exprimaient via un forum de discussion sur Internet. Les participants se rassemblaient régulièrement dans des ateliers et conférences, des forums de discussion virtuels ainsi que dans des groupes de discussion en utilisant des méthodes participatives telles que les ateliers-scénario ou les focus-groupes.

Résultats

Les thèmes de FUTUR sont transdisciplinaires et vont au-delà des frontières des programmes précédents du BMBF. Emanant d'environ 60 propositions de thèmes, les participants ont défini une douzaine de thèmes centraux, parmi lesquels le BMBF en a choisi cinq afin que soient précisées de grandes visions. Ces grandes visions répondent à plusieurs caractéristiques : - l'orientation vers un objectif social (ex. résolution d'un problème social urgent), - lier le besoin sociétal aux innovations technologiques et sociales, - contribuer au renforcement de la position économique de l'Allemagne, - complexité et interdisciplinarité, - compréhension générale.

Les grandes visions définies:

1) Comprendre la pensée : transformation d'informations, créativité et processus cognitifs du cerveau humain ; transfert des principes biologiques pour révolutionner les technologies d'information, « computational neuroscience ».

2) Créer un accès ouvert au mondes d'apprentissage de demain : chaque membre de la société a accès à un apprentissage individualisé selon ses besoins personnels ; motiver pour l'apprentissage tout au long de la vie ; comment valoriser les qualifications acquises de façon informelle ?

3) Toute la vie en bonne santé et vitalité grâce à la prévention : créer les conditions d'une prévention efficace.

4) Vivre individuellement et en sécurité dans un monde interconnecté : adapter des réseaux et services électroniques aux besoins individuels des utilisateurs selon leurs capacités physiques et intellectuelles ; sécuriser et élargir l'infrastructure électronique

5) Des processus efficaces de savoir pour une société innovatrice – du savoir pour tous dans des conditions égalitaires (la précision de ce thème est encore en cours).

Evaluation

Un groupe d'experts internationaux a évalué FUTUR. Il a jugé le concept et la réalisation du processus. Ainsi, une image différenciée du dialogue est née avec de nombreuses propositions pour l'améliorer. Malgré ces critiques, l'avis du groupe est très favorable à la prolongation de cette expérience unique.

Avantages

Futur constitue la première démarche au monde qui vise à associer un vaste exercice de prospective à la construction de d'une politique nationale de recherche de façon que soient mis en priorité des besoins sociétaux discutés et déterminés par un large groupe d'acteurs de divers horizons. Avec FUTUR le champ expérimental des procédures participatives, jusque là restreint à l'évaluation des technologies et la régulation des risques, a été élargi au processus de prospective. De plus, FUTUR a permis une approche participative d'un domaine central de la politique de recherche qui est la répartition des fonds.

FUTUR a permis pour la première fois à un grand nombre d'acteurs sociétaux différents de participer à un débat de fond sur les orientations de la recherche en Allemagne. Le terme d'expert était utilisé dans un sens très large en incluant également des artistes, des écrivains, des représentants des médias et autres et en comptant sur leurs capacités d'imagination et de créativité ainsi que leur pensée transdisciplinaire et visionnaire.

Une nouvelle phase de FUTUR a été lancée par le ministère de l'éducation et de la recherche le 01 septembre 2003.

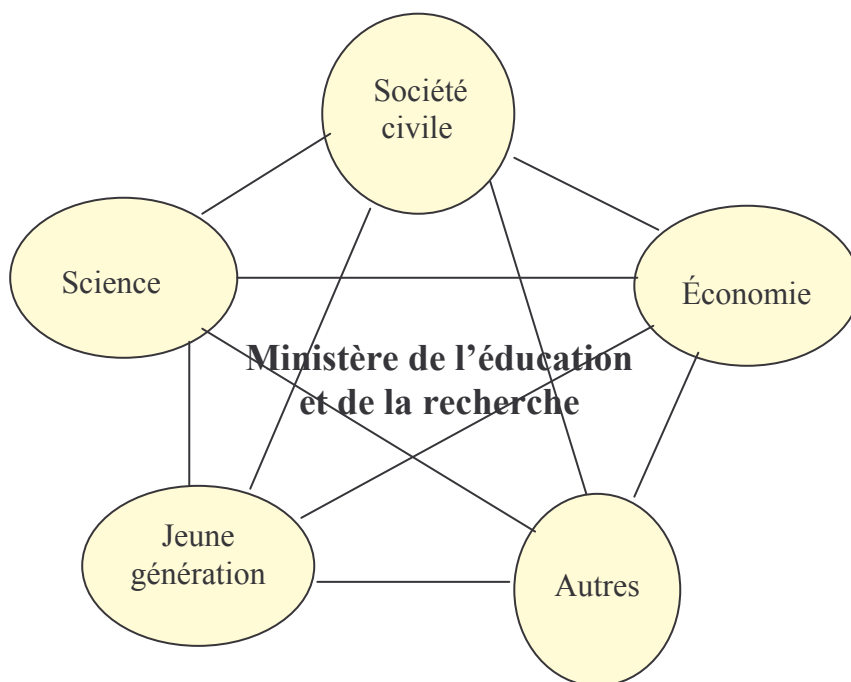
Limites

Parmi les participants environ la moitié étaient des scientifiques, un quart du monde industriel et un quart de la société civile organisée. La participation des citoyens intéressés était assez limitée.

Les experts-scientifiques étaient ainsi surtout surreprésentés dans le cercle de travail le plus important, le « cercle d'acteurs internes ». Un des problèmes majeurs du processus subsiste

dans le fait que les experts scientifiques jouent au même moment aussi le rôle de lobbyistes puisque leur propre travail est concerné par les décisions.

La commission d'évaluation et des participants revendiquent également une plus grande transparence du processus et une plus grande diffusion des informations de fond aux participants.



V. Fiches d'expériences : institutions

V.1. Les instituts et laboratoires indépendants

Depuis les années 1970, différents laboratoires et instituts indépendants se sont créés dans des pays européens dans le sillage des revendications de la société civile et de la critique de certaines politiques étatiques et des recherches et expertises officielles. Le terme 'indépendant' indique ici une volonté proclamée : indépendance organisationnelle vis-à-vis du gouvernement et des acteurs économiques, ce qui n'empêche pas la coopération. Souvent nés d'une démarche politique militante de protestation, les instituts et laboratoires indépendants ont aujourd'hui prouvé leur légitimité et leur crédibilité dans des domaines tels que la protection de l'environnement, la radioprotection, la sécurité alimentaire et les énergies renouvelables. Ce sont des sources de savoirs répondant directement aux demandes de différents acteurs sociaux et de citoyens, et ils sont souvent appelés en tant que fournisseurs d'« expertises indépendantes » ou « contre-expertises ». Au niveau organisationnel, selon leurs préoccupations et des possibilités juridiques dans chaque pays, c'est toute une palette de structures différentes, mais une majorité est organisée en tant qu'organisation à but non lucratif ou en entreprises (comparables à des associations de loi 1901 ou des sociétés à responsabilité limitée SARL en France). Ils se financent par les cotisations des membres, les dons et des contrats de recherche ou de prestation de service.

Quelques exemples des instituts ou laboratoires indépendants

- Unabhängiges Institut für Umweltfragen (Institut indépendant pour des questions d'environnement), Allemagne, www.ufu.de
- Österreichisches Ökologie-Institut (institut d'écologie autrichien), Autriche, www.ecology.at
- ISOE Institut für sozial-ökologische Forschung (Institut de recherche social-écologique), Allemagne, www.isoe.de
- Institut für ökologische Wirtschaftsforschung (Institut de recherche en économie écologique), Allemagne, gGmbH (Recherche appliquée en développement durable et environnement), www.ioew.de
- Policy Studies Institute (Institut des études politiques), Grande Bretagne, (études de recherche en politique sociale, économique et environnementale), <http://www.psi.org.uk>
- Institute for Energy and environment research (institut de recherche environnementale et énergétique), Grande Bretagne, www.ieer.org
- Institute of science in society ISIS (Institut en science dans le société), Grande Bretagne, www.i-sis.org.uk
- Crii-rad (Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité), France, www.criirad.com

« Écologiquement adéquat, socialement justifié et économiquement viable » - L' Öko-Institut en Allemagne

Historique

L'Öko-Institut, l'Institut d'écologie appliquée, a été créé en 1977 suite aux débats sur la construction d'une centrale nucléaire dans le Bade-Wurtemberg en Allemagne. Il apportait, et apporte toujours, des savoirs en appui des initiatives citoyennes dans la lutte contre des projets nuisants à l'environnement ou insalubres (contre-expertises).

Objectifs

L'Öko-Institut se veut un centre de recherche appliquée environnementale pour le bien commun de la société, indépendant du gouvernement et de l'industrie. Son travail est destiné à l'analyse des problèmes et risques environnementaux, à l'évaluation de la compatibilité écologique et sociale des innovations et à la conceptualisation des stratégies environnementales à long terme (développement durable). Selon l'Öko-Institut, ses propositions et projets doivent être écologiquement adéquats, socialement justifiés et économiquement viables.

Fonctionnement

L'Öko-Institut est un organisme à but non lucratif, d'utilité publique. Son travail comprend la recherche fondamentale, le développement de concepts et de méthodes pour réduire des effets nocifs sur l'environnement (soutenabilité écologique des technologies), et la réalisation de projets et l'évaluation des effets économiques (soutenabilité socio-économique des technologies).

L'Institut fonctionne également comme un centre de conseil et d'accompagnement de projets. Les membres de l'équipe agissent comme experts (ou « contre »-experts) pour des ONG, des responsables politiques, des syndicats, l'administration et l'industrie. Ils sont membres de nombreuses commissions et se portent dans des auditions comme « avocats de l'environnement ».

Les cotisations et dons d'environ 5000 membres (dont des collectivités locales) créent l'assise financière pour le travail. De plus, l'Öko-Institut se finance par des projets de recherche commandés. Parmi les mandants les plus importants se trouvent des associations environnementales, différents ministères, des établissements publics, des communes, des entreprises, la Commission Européenne, mais également des partis politiques, des syndicats, et autres ONGs et collectifs. Le budget annuel s'élève à environ 5 millions d'Euros. L'Institut

ne cesse de s'agrandir. Actuellement, environ 95 personnes, dont 60 scientifiques, travaillent pour l'institut dans trois bureaux différents à Freiburg (siège), Darmstadt et Berlin. L'institut entretient également des contacts internationaux notamment avec des pays d'Europe de l'Est et d'Afrique.

Projets

Les domaines de travail de l'Öko-Institut comprennent la chimie, l'énergie et la protection du climat, le génie génétique, la technique nucléaire et la sécurité des installations, le droit environnemental et le transport. Pour chaque projet, une équipe pluridisciplinaire est mise en place qui comprend des scientifiques (y compris en sciences sociales), des ingénieurs, des économistes, et des spécialistes de communication.

L'équipe du groupe « Energie » crée des scénarios pour des systèmes énergétiques sans énergie nucléaire, avec l'utilisation rationnelle de l'énergie (économiser de l'énergie) et avec l'utilisation des combustibles renouvelables.

La section « Chimie » soutient la création de systèmes de recyclage et entretient un service de consultation sur le traitement des déchets.

Les membres du groupe « Génie génétique » travaillent surtout sur l'évaluation des risques sanitaires et environnementaux liés à l'utilisation du génie génétique dans l'agriculture et dans la production des aliments et établissent des expertises, rapports et études. Ils s'engagent à ouvrir également des débats publics sur des sujets d'actualité liés aux biotechnologies.

Un point majeur du travail du groupe « Technique nucléaire » est l'analyse des déficits et des risques sécuritaires des stations nucléaires, des centres de retraitement et des usines de fabrication des combustibles. De plus en plus, ils travaillent sur le démantèlement des centrales nucléaires.

L'équipe de « Droit de l'environnement » travaille sur des questions de la législation concernant l'environnement et le développement des instruments politiques environnementaux. Pour pouvoir échanger des expériences internationales, l'ELNI, le « Environmental Law Network International » (réseau international de droit de l'environnement) a été créé. Une autre préoccupation est la protection des droits des citoyens, comme par exemple le droit de l'accès à l'information sur l'environnement.

L'objectif du travail du groupe « Transport » est de rendre plus attractif le transport en commun, le vélo et la marche et de combiner les différentes formes d'une manière optimale. L'équipe met au point des offres de mobilité qui sont adaptées à des situations locales et régionales (agglomérations, zones rurales) et nationales spécifiques (développement de

nouveaux services et concepts de mobilité). L'optimisation économique des concepts de mobilité est également au cœur de leur travail pour alléger par exemple les charges financières des budgets publics et de l'environnement.⁵⁷

L'Öko-Institut dispose également d'une cellule de communication externe, d'une maison d'édition qui publie les travaux effectués par l'institut et le magazine *Öko-mitteilungen* (« informations écologiques »). Le service de communication s'occupe des pages web de l'institut et gère les relations avec la presse et le grand public. Tous les résultats sont à la disposition du public. Chaque année, l'institut attribue le prix « Green-hirn-Forschungspreis » (Prix du « cerveau vert ») et organise une conférence scientifique thématique.

L'Öko-Institut a incontestablement trouvé sa place comme une référence nationale en matière d'environnement, d'écologie et de développement durable en Allemagne ce qui se reflète dans la pluralité et la quantité croissantes de ses commanditaires et projets. Les résultats de son travail entrent dans les directives de la politique nationale et des entreprises.

⁵⁷ Öko-Institut, Jahresbericht 2000

V.2. Les boutiques de sciences

Historique

Le modèle des boutiques de sciences s'est inspiré de l'expérience des « boutiques de droit » initiées en France dès 1873 qui étaient de centres communautaires animés par des bénévoles en milieu ouvrier, et chargés de susciter une participation à la vie locale tout en offrant un certain nombre de services gratuits d'informations sociales et juridiques.⁵⁸ Dans les années 1970, ce sont les mouvements des étudiants soutenus par les universités aux Pays-Bas qui mènent à l'ouverture des premières boutiques de sciences entre 1975 et 1979. Aujourd'hui, chacune des 13 universités des Pays-Bas a entre une et dix boutiques de sciences. La quarantaine de boutiques du pays répondent au total à plusieurs milliers de demandes d'enquête par an.

Objectifs

L'idée fondatrice du concept de boutiques de sciences était de créer des organisations qui offrent à des groupes de citoyens un accès très peu cher aux connaissances scientifiques et technologiques afin qu'ils puissent améliorer leurs conditions sociales et environnementales. Les activités des boutiques de sciences sont basées sur le fait que des organisations de la société civile ont leurs propres besoins en terme de recherche, en plus des demandes de l'Etat et du marché. « Une boutique de sciences fournit un support de recherche indépendant et participatif qui répond aux préoccupations de la société civile. » telle est la définition (la plus courte) que les boutiques de sciences donnent d'elles-mêmes.⁵⁹ Les boutiques se veulent un outil participatif de la production des connaissances scientifiques. Elles partagent le désir de servir d'interface et d'établir un partenariat équitable entre des groupes de citoyens (des organisations à but non-lucratif, des collectifs, des syndicats...), des institutions scientifiques (universités, instituts de recherches) et souvent des autorités politiques locales.⁶⁰

Fonctionnement

Les boutiques de sciences sont souvent liées à des universités qui y voient, outre une mission de service public, un moyen de développer leurs « relations publiques », les universités comptent sur les boutiques pour obtenir des sujets de recherche souvent

⁵⁸ Revon, C. (1978) *Les boutiques de droit*. Collection actes, Ed. Solin, Paris.

⁵⁹ Gnaiger, A. and Martin, (2001) *Science shops operational options*. SCIPAS Report No.1. EC-DG XII programme Improving the human research potential and the socio-economic knowledge base (IHP). Strategic Analysis of specific political issues.

⁶⁰ living.knowledge web site : www.scienceshops.org

multidisciplinaires et ouvrant de nouvelles approches. Les boutiques varient quant à leur taille entre deux et dix permanents et sont organisées soit selon un domaine scientifique comme la chimie, la biologie, la physique, l'histoire, la médecine et l'écologie, soit elles regroupent plusieurs domaines. Les boutiques de sciences comprennent le terme 'science' au sens large qui inclut les sciences exactes, l'ingénierie et les technologies aussi bien que les sciences sociales et humaines. Les demandes couvrent des thèmes très variés : des problèmes environnementaux, la santé, la sécurité, l'éducation et l'aide aux enfants, des conditions de travail, le droit, des services sociaux, le développement des communes et des problèmes du tiers monde.

Les quatre acteurs qui font vivre une boutique de science sont :

- ⇒ des 'clients' (demandeurs d'un appui scientifique ou technique, ces clients donnent également des idées et un savoir pratique),
- ⇒ des scientifiques (des étudiants ou des enseignants-chercheurs),
- ⇒ un hôte (des institutions scientifiques comme des universités),
- ⇒ l'équipe de la boutique (souvent d'anciens scientifiques).

Les groupes de citoyens expriment trois types de demandes:

- ⇒ Etude documentaire : les groupes sont confrontés à un certain problème pour lequel ils cherchent à obtenir une documentation basée sur des résultats scientifiques afin d'attirer l'attention des autorités gouvernementales, des entreprises etc. Ce travail peut également inclure une contre-expertise
- ⇒ Prospective : les groupes de citoyens souhaitent recevoir des connaissances sur de futurs changements technologiques ou sur la politique envisagée pour un domaine industriel ou dans une région, afin de pouvoir activement participer dans le débat.
- ⇒ Réalisation d'un projet de recherche : les groupes souhaitent d'être assistés par une recherche en vue de développer des solutions pour un certain problème.

Les boutiques de sciences ont en gros trois critères pour accepter des demandes :

- ⇒ Les clients doivent être sans but lucratif, et sans les ressources financières qui leur permettraient de commanditer la recherche auprès d'autres partenaires.
- ⇒ Les résultats de la recherche doivent être publiés.
- ⇒ Les clients doivent être capables d'utiliser les résultats pour accomplir leur mission.⁶¹

⁶¹ Gnaiger, A. and Martin, (2001) *Science shops operational options*. SCIPAS Report No.1. EC-DG XII programme Improving the human research potential and the socio-economic knowledge base (IHP). Strategic Analysis of specific political issues.

Dans la pratique, une organisation ou un groupe de citoyens s'adresse à la boutique avec un certain problème dont la résolution leur semble nécessiter un soutien scientifique.

Puisque les problèmes posés par les citoyens ne se présentent pas sous la forme de questions scientifiques toutes faites, les boutiques reformulent avec eux leurs demandes en projets d'étude ou de recherche. Il est indispensable d'appréhender avec le client ce qui est susceptible de relever de la démarche scientifique, c'est-à-dire au moins un ou deux entretiens ultérieurs afin de préciser le problème et le cerner scientifiquement. Pour trouver les scientifiques ou les étudiants qui vont traiter les projets, les équipes des boutiques possèdent tout un réseau de contacts à l'intérieur de leur université aussi bien qu'à l'extérieur.

Essentiel pour la survie des boutiques de sciences, leur activité s'inscrit dans la mission de recherche et d'enseignement des universités. Les étudiants qui mènent leur recherche dans ce cadre valident des unités de valeur pour leur cursus universitaire. C'est aussi la raison pour laquelle il est possible d'offrir le service des boutiques sans barrière financière.

Le rôle de médiateur est fondamental dans ces démarches. Être un boutiquier c'est surtout être un médiateur dans des débats qui confrontent différents acteurs sociaux et politiques.

Avantages

L'intérêt principal des boutiques de sciences est qu'en fournissant à des groupes de citoyens un accès adapté à la recherche et aux connaissances scientifiques et technologiques dans des domaines très variés, elles encouragent leurs démarches. Ce partenariat permet aux citoyens de participer d'une façon plus active et efficiente dans des débats et de renforcer leurs capacités d'initiative. En offrant aux citoyens leur propre expertise et leurs propres experts, les boutiques de sciences les aident à se positionner et à s'affirmer face aux autres parties prenantes (décideurs économiques et politiques) souvent dans une position plus forte.

Elles font avancer le savoir et la compréhension du public des possibilités, du fonctionnement mais aussi des limites de la science. Les expériences montrent également que la distinction entre sciences sociales et naturelles est appliquée d'une façon beaucoup moins rigide en dehors des institutions scientifiques. Cela semble être un point important dans la 'Science citoyenne' : des frontières construites à l'intérieur du monde académique sont moins pertinentes pour des demandes publiques puisque souvent un savoir de science 'dure' et un savoir en sciences sociales sont nécessaires dans le même contexte pour trouver une solution.⁶²

⁶² Irwin, A. (1995) *Citizen Science – A Study of people, expertise and sustainable development*. London and New York

Limites

Malgré un nombre de demandes important, le travail des boutiques de sciences reste peu connu et marginal. Faute de moyens les boutiques survivent dans un cadre modeste.

Si elles représentent également un outil pour développer la compréhension et la conscience des besoins de la société civile auprès des responsables politiques et éducatifs et auprès des institutions scientifiques, cette influence reste aussi marginale.

Des expériences étrangères

Développées aux Pays-Bas, les boutiques de sciences s'essaimaient à partir des années 1990 dans plusieurs pays européens comme le Danemark, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Autriche, la Roumanie et autres, mais aussi en Afrique de Sud, en Malaysia, au Canada, et en Israël. Au Canada, les 'alliances de la recherche communautaire et universitaire' (Community University Research Alliances) sont des structures de coopération créées et gouvernées en commun par les universités et les communautés. Un autre type de la science citoyenne sont les 'centres de recherche citoyenne' (community based research centres) aux Etats-Unis. Dans la majorité des cas ils sont également liés à des universités. Ils sont différents des boutiques hollandaises dans le sens où la participation des membres des communautés est beaucoup plus forte et l'organisation interne est différente.

Et en France

Il faut rappeler que des boutiques de sciences existaient en France. Entre 1982 et 1986, 16 boutiques de sciences avaient été créées qui étaient organisées dans une association nationale, la Fédération Nationale des Boutiques de Sciences et Assimilés (FNBSA). Existait ainsi des boutiques à Grenoble, Lyon, Marseille, Paris (Jussieu), Seine Saint Denis et à Strasbourg. Mais des problèmes financiers, peu de demandes de la société civile (les demandes venaient surtout des particuliers), peu d'engagement des scientifiques, la quasi absence des étudiants et l'hostilité des universités françaises vis-à-vis de cette idée ont empêché le développement de ces boutiques à long terme.⁶³

⁶³ John Stewart et R. Kahn, *Les boutiques de science en France : doctrines et fonctionnement*, rapport de recherches STS/CNRS, Paris, 1986

IV.5. Les Alliances de Recherche université – communauté, ARUC⁶⁴

Historique

Le programme des alliances de recherche université – communauté a été lancé en 1999 au Canada comme un programme pilote du Conseil de Recherche en Sciences sociales et humaines (CRSH).⁶⁵ Cette nouvelle forme de partenariat entre des équipes de recherche universitaires et des organisations de la société civile à but non lucratif a été précédé du programme CRIC – des Carrefours de recherche et d'information communautaires.⁶⁶ Depuis, trois concours ont été organisés par le CRSH et un total de plusieurs de dizaine de projets a été soutenu.

Objectifs

Le programme a pour objectif d'appuyer la création d'alliances entre les universités et les organisations de la société civile qui, par un processus axé sur la collaboration continue et l'apprentissage mutuel favorisent la recherche novatrice, la formation et la création de nouvelles connaissances dans des domaines importants pour le développement social, culturel ou économique des communautés canadiennes.

Les objectifs spécifiques visent à :

- favoriser l'échange de connaissances, de ressources et de compétences entre les universités et les organismes de la communauté,
- enrichir la recherche, les méthodes d'enseignement et les programmes des universités;
- accroître les capacités des organisations de la société civile de critiquer la politique en matière de la recherche afin de pouvoir mieux négocier leurs besoins,
- renforcer la capacité des collectivités de prendre des décisions et de résoudre des problèmes,
- donner des moyens financiers aux associations pour conduire leurs propres recherches,
- rehausser la formation et l'employabilité des étudiants en leur donnant diverses possibilités d'acquérir des connaissances, des compétences et des qualités professionnelles grâce à des travaux de recherche pratiques et à une expérience connexe.

⁶⁴ Le terme « Communauté » est utilisé dans le sens du mot anglais « community ».

⁶⁵ CRSH : <http://www.sshrc.ca/>, http://www.sshrc.ca/web/apply/program_descriptions/cura_f.asp

Le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada est un organisme fédéral autonome qui appuie la recherche et la formation avancée en milieu universitaire dans les sciences humaines et en fait la promotion. Constitué par une loi du Parlement en 1977, le CRSH est dirigé par un Conseil de 22 membres qui rend compte au Parlement par l'entremise du ministre de l'Industrie.

⁶⁶ CRIC : <http://www.fedcan.ca/francais/policyandadvocacy/archives/criceng.cfm>

Fonctionnement

Une alliance de recherche université-communauté repose sur un partenariat égal entre des organismes œuvrant au sein des communautés et des universités.

Toutes les universités canadiennes sont admissibles au programme sous condition que le projet ARUC soit étroitement liées à une unité d'enseignement (un département, une faculté ou un institut). Le CRSH s'attend généralement à ce qu'il y ait au moins deux partenaires non universitaires qui peuvent être des organismes publics, privés ou communautaires (p. ex. groupes d'action, groupes bénévoles, ONG, gouvernements provinciaux, administrations municipales) sans but lucratif.⁶⁷

Selon la structure de gouvernance de l'ARUC, un chercheur universitaire ou un représentant du milieu communautaire dirige, ou codirige, l'ARUC. Le(s) directeur(s) assurent le leadership et contribue(nt) à l'orientation intellectuelle pour l'élaboration du programme d'activités. Ils sont appuyés par des chercheurs et des étudiants, par les organisations partenaires et par du personnel professionnel au besoin.

Chaque activité d'une ARUC comprend :

- un volet de recherche (p. ex. des projets à court terme et à long terme, de la recherche-action, etc.),
- un volet d'éducation et de formation (p. ex. dans le contexte des projets de recherche, des stages, des activités créditées dans le cadre des cours, etc.),
- un volet sur la mobilisation des connaissances (p. ex. des ateliers, des séminaires, des colloques, des publications, des conférences publiques, etc.).

Un comité multidisciplinaire, composé d'experts universitaires et non universitaires, évalue les projets en fonction des critères suivants :

- l'importance démontrée du sujet pour le développement social, culturel ou économique des communautés (pertinence);
- les incidences sur la formation des étudiants, le développement des capacités et l'élaboration de programmes;
- la solidité de la démarche de recherche (méthodologie);
- la qualité, notamment la preuve de la collaboration et de l'engagement de tous les partenaires;

⁶⁷ Les ONG qui n'ont pas (encore)de capacité de recherche sont d'ailleurs encouragées à nouer des alliances avec des chercheurs travaillant dans des établissements de recherche afin d'étudier la possibilité de collaboration.

- la qualité des plans de diffusion des résultats et de la mobilisation des connaissances.

Les candidats retenus à la première étape (après une lettre d'intention) ont droit à une subvention de développement d'une valeur maximale de 20 000 \$ afin de préciser leur projet (frais de déplacements, ateliers, réunions, secrétariat, communication et diffusion). Chaque ARUC peut recevoir jusqu'à 200 000 \$ par année pendant un maximum de cinq ans.

Avantages

La force des ARUC consiste en la promotion du développement des infrastructures de recherche dans des associations de la société civile, le soutien financier pour ces organisations afin de pouvoir mener des recherches utiles pour la communauté, et dans l'implication de jeunes chercheurs dans de partenariats judicieux avec la recherche citoyenne.⁶⁸ Les étudiants prennent goût pour un travail scientifique répondant plus directement (car souvent local ou régional) à des demandes sociaux.

Les chercheurs impliqués se disent très satisfaits du travail effectué dans le cadre d'une telle alliance que ce soit au niveau scientifique, au niveau des résultats et leur utilisation (souvent quasi immédiate) ou encore à l'échelle humaine.

Les ARUC aide à installer des coopérations à long terme entre les chercheurs et les associations.

Problèmes

Le contexte institutionnel de la recherche limite actuellement des tels partenariats, entre autre puisque le processus d'évaluation des chercheurs et étudiants est centré sur le système de publication académique traditionnel de plus en plus compétitive. Les coopérations de type ARUC fournissent plutôt des rapports et résultats pour une application très concrète et souvent immédiate dans un contexte local qui trouve difficilement une place dans les journaux scientifiques réputés. C'est aussi la difficulté des universités de partager des ressources financières avec des associations et organismes à but non lucratif (surtout en période de diminution constante de leurs crédits). Les universités et organismes de recherche sont encore très focalisés sur les disciplines académiques et ont du mal à s'ouvrir à une transdisciplinarité qui met en question les frontières entre ce qui est considéré d'être scientifique ou non scientifique. Si ces organismes ont pris l'habitude des coopérations non universitaires celles-là se résument quasi exclusivement à des coopérations avec des firmes privées (souvent liées à un soutien financier direct de ces dernières) et non pas avec des

⁶⁸ Le terme de « community based research » est de plus en plus répandu.

associations de la société civile. Très peu de chercheurs, par leurs formation, leurs nombreuses responsabilités et leurs (opportunités de) carrières, sont aujourd'hui engagés ou prêts à s'engager dans de tels projets.

Les organismes de recherche et les universités citent souvent leur engagement pour les besoins sociétaux mais se dotent rarement les stimuli, les moyens financiers et des structures organisationnelles pour opérer dans ce sens. En général, des moyens financiers sur le long terme sont nécessaires pour institutionnaliser de tels partenariats.

Exemples

Il existe une grande variété des projets. Pour n'en citer que quelques uns :

Les communautés côtières et la pêche durable : Accroître la capacité de recherche et de gestion des écosystèmes des exploitants pêcheurs. Partenaires : chercheurs et étudiants du département de sociologie et anthropologie de l'Université St. Francis Xavier (Nouvelle Ecosse), trois associations des pêcheurs autochtones (Mi'kmaq) et non autochtones (Gulf Nova Scotia Bonafide Fishermen's Association, Guysborough County Inshore Fishermen's Association, Paq'tnkek Fish and Wildlife Society) et la filière « Interdisciplinary studies in Aquatic Resources » (ISAR) de l'université (sur trois ans, 600 000 \$).⁶⁹

Les infrastructures urbaines et rurales, municipales et régionales, le changement climatique et les communautés épistémiques dans l'Est ontarien : Evaluation des capacités des municipalités urbaines et rurales de s'adapter au changement climatique et à ses répercussions sur les réserves d'eau d'une région. Partenaires : Université d'Ottawa, la Fédération canadienne des municipalités, l'Institut des sciences environnementales du fleuve Saint-Laurent (trois ans, 600 000 \$).⁷⁰

Promouvoir la viabilité des communautés : Pour passer de la recherche à l'action : Accroître la collaboration entre les universités, les gouvernements et les groupes sans but lucratif afin de promouvoir des initiatives menant à des sociétés plus viables. Partenaires : University of Toronto, Centre for Applied Sustainability, Institut canadien du droit et de la politique de l'environnement, Toronto Environmental Alliance et d'autres organismes non gouvernementaux (sur trois ans, 600 000 \$).

⁶⁹ Social research for sustainable fisheries: <http://www.stfx.ca/research/srsf>

⁷⁰ [www.c-ciarn-ontario.ca/english/docs/nov2002workshop/ C-CIARN_Presentation_1crabbe.ppt](http://www.c-ciarn-ontario.ca/english/docs/nov2002workshop/C-CIARN_Presentation_1crabbe.ppt)

Fiches d'expériences : quelques expériences françaises

VI.1. La Mission d'Animation des Agrobiosciences

Historique

L'idée de créer la Mission d'Animation des Agrobiosciences (MAA) a surgi courant 1998 et est devenu réalité en 1999. La Mission est d'abord née grâce à l'engagement personnel de l'ancien président de l'INRA à Toulouse, Jean-Claude Flamant.⁷¹ Sa création était précédée de rencontres entre chercheurs de différents laboratoires au sein de l'INRA à Toulouse afin d'améliorer la compréhension et les échanges entre différents laboratoires (des rencontres mensuelles pendant plusieurs années). Au cours des ans ces rencontres prenaient de plus en plus un caractère public.

Objectifs

A partir du constat que l'opinion publique est aujourd'hui perturbée par les crises variées liées aux sciences et technologies, et sur la base de pratiques de débats initiées dans les années 1990, la MAA souhaite mettre en scène les activités de la recherche agronomique et vétérinaire dans leurs rapports avec la société. Elle a pour but de constituer en Midi-Pyrénées un pôle de compétences pour l'animation des débats et des controverses publics avec différents types d'acteurs sociétaux (chercheurs, opérateurs économiques, citoyens, décideurs politiques etc.) autour de l'agriculture, de l'alimentation et des sciences du vivant.. Il s'agit parallèlement d'aider à l'expression de la demande sociale et à la construction de l'opinion.^{72 73}

Fonctionnement

La Mission est financée par le Conseil Régional Midi-Pyrénées et le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Direction Générale de l'Enseignement et de la recherche) dans le cadre du contrat de plan Etat-Région.

Ancrée dans un territoire local, la MAA répond à une forte volonté de maillage territorial de ses actions en Midi-Pyrénées (même si elle s'inscrit également dans des événements d'ampleur nationale et internationale). Située au coeur du SICOVAL (communauté d'agglomération du sud-est toulousain), la Mission prend assise à la fois sur un tissu dense de

⁷¹ J.-C. Flamant est directeur de recherche à l'INRA et il fut président du Centre INRA de Toulouse entre 1985-1999.

⁷² Agrobiosciences. Almanach 2003

⁷³ Note : Activités de la MAA – programme 2001, 18 juillet 2001

compétences scientifiques et technologiques (CNRS, INRA, ENSAT, INSA, ENFA...) situées à proximité, et sur un vaste territoire régional, riche d'une production et d'une tradition agricoles et agro-alimentaires fortes.

La Mission d'Animation des Agrobiosciences répond à sa vocation d'intérêt public auprès des établissements scolaires, d'enseignement supérieur et de recherche ainsi qu'auprès des organismes de recherche publique et de formation.

L'équipe comprend deux agents de l'INRA, trois journalistes, un documentaliste, deux informaticiens et un webmaster.

Les actions

Les actions de la MAA sont multiples. En 2002, elle a organisé 55 débats, dans différents lieux, sur divers types de sujets et sous différentes formes.

Les débats

Les Cafés des Sciences et de la Société, avec le Sicoval à Ramonville St Agne⁷⁴
Les Forums Agrobiosciences et Société à Montbrun Bocage
Les Cafés-débats de l'Innovation rurale, à Marciac, "Comprendre les agricultures du Monde"
Les Ecrans des Sciences et de la Société, au Legta d'Auzerville, proposant aux lycées la projection d'un documentaire suivi d'un débat en présence du réalisateur et de scientifiques
Les forums "bien-être animal", sur l'animal d'élevage, d'expérimentation et de compagnie, menés dans différentes villes de la région Midi-Pyrénées
« Rencontre de futur », avec le Conseil économique et social régional de Midi-Pyrénées et le Conseil de développement de l'agglomération toulousaine : 40 à 50 personnes de la société civile discutent la prospective.

D'autres innovations qui connaissent beaucoup de succès sont l'Université d'été de l'innovation rurale, des Cercles de discussion, des Forums de discussion sur Internet et, bientôt, l'Université des lycéens.⁷⁵

L'Université d'été de l'innovation rurale se tient chaque année depuis 1995 au moment du Festival de Jazz à Marciac et propose des débats et rencontres dans une atmosphère très conviviale. Une des actions principales pendant l'université sont de grands forums de débat avec 200-300 personnes repartis en panel de 10 personnes qui discutent pendant deux heures autour d'un thème proposé. Un guide de conversation avec les principales questions est à leur disposition et un animateur assure le bon déroulement des discussions. Dans l'idée que chacun peut s'exprimer, il y a une plénière à la fin : chaque groupe a deux minutes pour restituer les réponses ou points majeures de leur discussion. Cette présentation est suivie par

⁷⁴ <http://www.sicoval.fr/>

⁷⁵ J.-C. Flamant tient à disposition une note méthodologique concernant les différentes formes de débat engagés et expérimentés par la MAA (décembre 2002)

une large discussion afin de dégager quelques lignes communes générales, mais également des différences.

A partir des échanges pendant l'Université d'été, un groupe local de réflexion sur le futur de l'agriculture qui comprend des agriculteurs et des élus a été créé.

Université des lycéens - Sensibiliser les jeunes à la culture scientifique et technique

La MAA mettra en place, dès la rentrée scolaire 2003-2004, une expérience pilote auprès des lycées d'enseignement général, professionnel et agricole de la région Midi-Pyrénées, destinée à sensibiliser les jeunes à la culture scientifique et technique dans le cadre de « science et société ».

Sur le modèle de l'Université de Tous les Savoirs, une série de rencontres entre des lycéens, leurs enseignants et des chercheurs et articulées autour de sujets qui concernent les sciences du vivant et de la matière, sera organisée. L'objectif est d'éveiller ou renforcer l'intérêt des jeunes pour les sciences, de leur permettre de mieux appréhender la nature même de la science, de se forger un esprit critique et de les aider à se construire des opinions

Chaque séance fait intervenir un ou deux chercheurs d'une discipline des sciences dites dures : ils explorent un champ scientifique à travers leur trajectoires individuelles mais aussi la trajectoire collective de leur discipline (évolution, enjeux, contraintes, motivations, questionnements). A leur côté un interlocuteur des sciences sociales ou humaines (droit, philosophie, histoire des sciences, sociologie, économie), réagit aux propos de la conférence. Cette démarche vise prioritairement à montrer les liens entre plusieurs disciplines, les savoirs et les métiers et le contexte socio-économique et culturel dans lequel s'inscrit l'activité scientifique,

Chaque rencontre rassemblera 100 à 150 lycéens (4 à 6 classes) avec leurs enseignants. Afin d'optimiser la tenue du débat, il est important que les enseignants préparent les élèves en amont, à l'aide d'un dossier et d'un guide préparatoire fourni par la MAA : principaux enjeux liés au sujet, préparation des remarques et des questions, qui peuvent ensuite être relayées par deux à trois porte-parole de la classe lors du débat.

Afin d'avoir une analyse de cette expérience, la MAA est convenue de mettre en place un protocole d'évaluation quantitative et qualitative dès le début de l'action menée.

Un premier essai qui s'est déroulé en mars 2003 a eu beaucoup de succès.

Avantages

- Sa forte implantation dans la région est un atout pour le travail de la MAA.
- Les débats organisés par la MAA permettent d'entendre des discours souvent ignorés : des chercheurs qui expriment leurs doutes, mais qui affirment leur métier ; des agriculteurs qui disent leur malaise, mais qui demandent que l'on reconnaisse leur fonction dans la société ; des industriels qui rappellent les contraintes économiques qu'ils ne peuvent ignorer sous peine de disparition de leur entreprise et des emplois...
- En ce sens, la fonction de médiation de la MAA enrichit sa fonction plus "classique" d'animation des débats. Elle crée des lieux « neutres » pour des rencontres entre protagonistes parfois affrontés un contre l'autre.

VI.2. La Commission Nationale du Débat Public⁷⁶

Historique

A la suite des difficultés rencontrées pour le TGV Méditerranée et après la "circulaire Bianco" du 15 février 1992 qui prévoyait une procédure de concertation sur l'opportunité des grands projets d'infrastructures dès la conception des projets, la loi du 2 février 1995 relative à la protection de l'environnement, dite loi "Barnier", crée la Commission Nationale du Débat Public. En place depuis 1997, elle voit sa position renforcée par la loi relative à la démocratie de proximité de 2002. Cette loi transforme la CNDP en autorité administrative indépendante (AAI) garante du débat public, élargit son domaine de compétence et diversifie ses modes d'intervention.⁷⁷

Au niveau européen, la Convention d'Aarhus qui porte sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement est signée le 25 juin 1998. Son article 6 prévoit une participation du public aux décisions relatives à des activités particulières dès le début de la procédure et l'article 7 porte sur la participation du public en ce qui concerne les plans, programmes et politiques relatifs à l'environnement. La France a ratifié la Convention d'Aarhus en juillet 2002.

Objectifs⁷⁸

1) La CNDP est chargée de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national, dès lors qu'ils présentent de forts enjeux socio-économiques ou ont des impacts significatifs sur l'environnement ou l'aménagement du territoire.⁷⁹

⁷⁶Cette fiche repose en grande partie sur les informations données sur le site web de la CNDP (<http://www.debatpublic.fr/>), un entretien avec Jean-Michel Founiau et un mémoire de DEA : Devaux François L'élégitimation de la parole associative et disqualification des intérêts particuliers dans les arènes de la concertation. Analyse de la participation au débat public sur les contournements de l'agglomération lyonnaise Mémoire de D.E.A. - Politiques publiques et gouvernements comparés, à l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon, Année universitaire 2001-2002

http://doc-iep.univ-lyon2.fr/Ressources/Documents/Etudiants/Memoires/DEAPPGP/devauxf/these_body.html

⁷⁷ la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, publiée au *Journal Officiel* du 28 février 2002

⁷⁸ www.debatpublic.fr

⁷⁹ La participation du public peut prendre la forme d'un débat public et celui-ci porte sur l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques principales du projet. La CNDP peut soit organiser elle-même un débat public (et dans ce cas, elle en confie l'animation à une commission ad hoc, dite commission particulière du débat public - CPDP), soit en confier l'organisation au maître d'ouvrage concerné, sur la base de préconisations. Elle peut en outre estimer qu'un débat public ne s'impose pas, mais recommander au maître d'ouvrage l'organisation d'une concertation selon des modalités qu'elle propose. La participation du public est assurée pendant toute la phase d'élaboration d'un projet, depuis l'engagement des études préliminaires jusqu'à la clôture de l'enquête publique.

2) La CNDP veille en outre au respect des bonnes conditions d'information du public durant la phase de réalisation des projets dont elle a été saisie jusqu'à la réception des équipements et travaux.

3) Le ministre chargé de l'environnement, conjointement avec le ministre intéressé, peut saisir la CNDP en vue de l'organisation d'un débat public portant sur des options générales en matière d'environnement ou d'aménagement.

4) La CNDP conseille à leur demande les autorités compétentes et les maîtres d'ouvrage sur toute question relative à la concertation avec le public tout au long de l'élaboration d'un projet.

5) La CNDP a également pour mission d'émettre tous avis et recommandations à caractère général ou méthodologique de nature à favoriser et développer la concertation avec le public.

Fonctionnement

La Commission est conçue pour être indépendante et ne doit pas formuler d'avis sur le contenu des projets. Elle est attachée au premier ministre au niveau du budget, et son secrétariat est assuré par le ministère chargé de l'environnement. Sa composition est la suivante : un tiers de ses membres représente le Parlement et les collectivités locales, un tiers sont des magistrats ou membres de juridictions, un tiers sont majoritairement des représentants d'usagers et d'associations agréées. Le président doit toujours être un conseiller d'Etat.

L'ensemble de ses décisions est diffusé dans les plus brefs délais par communiqué de presse et sur son site.⁸⁰ De plus, les décisions concernant l'organisation (ou non) d'un débat public, font l'objet d'une publication au Journal Officiel. La CNDP est censée établir chaque année un rapport rendant compte de son activité. Ce rapport est remis au Gouvernement et au Parlement. Il est rendu public.

La Commission a plusieurs options par rapport à l'organisation ou non d'un débat : 1) Pas de débat ; 2) Concertation recommandée ; 3) Débat public maître d'ouvrage ; 4) Débat public CNDP avec une commission particulière du débat public CPDP.

Lorsque la CNDP a décidé d'organiser elle-même un débat public, elle met en place une CPDP qui sera chargée de l'organisation pratique et de l'animation du débat. Suivent la désignation du président de la CPDP, la préparation du dossier, la réception du dossier par la CNDP, le déroulement du débat (-quatre mois maximum, -la CPDP décide seule des différents supports nécessaires, -le maître d'ouvrage doit prendre en charge le coût du débat

⁸⁰ http://www.debatpublic.fr/cndp/communiques_decisions.html

public, -la CNDP peut décider la réalisation d'expertises complémentaires et la prolongation du débat), le compte-rendu et le bilan de la CPDP (max. deux mois après), la suite donnée par le maître d'ouvrage, le suivi de l'enquête publique, et le suivi de la réalisation des travaux.⁸¹

Exemples des débats menés ou envisagés par la CNDP entre à partir de 2000

- Port 2000 (projet de réalisation d'un port en eau profonde au Havre)
 - Ligne électrique à très haute tension entre Boute et Carros (Bouches du Rhône/Alpes-Maritimes)
 - Autoroute A32 Metz-Nancy
 - Branche Sud du TGV Rhin-Rhône
 - Port de Nice (projet d'extension)
 - Contournements autoroutier et ferroviaire de l'agglomération lyonnaise
- A la demande du gouvernement d'anticiper sur son rôle futur, la CNDP, a expérimenté l'élargissement du champ et la diversité de ses modes d'intervention, en mettant en œuvre en 2001 et 2002 les concertations suivantes :
- Débat "recommandé" au CEA pour le Conditionnement et l'Entreposage de Déchets RAdioactifs à Cadarache.(CEDRA).
 - Préconisation, auprès du préfet des Pyrénées Atlantiques, d'un débat local sur l'injection d'effluents dans le Crétacé 4000 de Lacq.
 - Débat "recommandé" à RTE pour une ligne à très haute tension du Quercy Blanc (Lot)

Avantages

Le débat public fait l'objet d'un relatif consensus malgré des critiques sur son fonctionnement. La procédure Barnier est ainsi généralement considérée comme une avancée importante en matière de participation en France, en raison notamment de son intervention très en amont des projets. La grande majorité des participants se montre ouverte et attachée à ce type de procédure. Les critiques portent le plus souvent sur les limites du mandat actuel de la commission et sur la nécessité de son élargissement.

Avec la mise en place de grands débats publics on espère organiser un espace dans lequel les différents intérêts pourront faire valoir leur point de vue, débattre 'à froid' des enjeux posés ou émergents et construire des positions face au projet.

Limites

De façon générale le fonctionnement de la commission et la mise en débat des projets ont besoin des ajustements plus précis et des clarifications dans la procédure. Jusque là plusieurs types de problèmes ont émergés :

- La CNDP peut organiser un débat seulement si aucune décision concernant les caractéristiques d'un projet n'a été prise par un ministre ce qui peut poser des problèmes.

⁸¹ voir organigramme : <http://www.debatpublic.fr/cndp/fonctionnement.html>

- La CNDP cherche à susciter une couverture par la presse sans forcément réussir
- La composition des membres de la CPDP peut être un point de critique vis-à-vis l'indépendance de la commission et l'équilibre entre ses membres.
- Les associations ou des groupes contestataires critiquent souvent le manque de transparence des décisions qui suivent le débat, la gestion du temps de parole pour l'expression des différents points de vue (le maître d'œuvre et les institutions établies ont davantage de temps), l'expertise et les choix des experts et la frontière établie entre spécialistes et « profanes ».
- De nombreuses interventions concernent donc la question du statut de la contre-expertise dans le débat public. Elles partent souvent d'une volonté de reconnaissance de la compétence des associations, et débouchent quelquefois sur la demande d'une aide aux associations pour la réalisation de leurs propres contre-expertises.

Le débat public semble avoir du mal à se concrétiser comme espace public qui crée des consensus et des compromis éclairés et raisonnés entre les intérêts particuliers exprimés et défendus par les uns et les autres et la recherche à l'intérêt général.

VI.3. « Que voulons nous manger ? » - Les Etats Généraux de l'Alimentation⁸²

Historique

Après des années de crises répétées autour des produits alimentaires (dioxine dans les poulets, pesticides dans le coca-cola, alertes à la listériose, l'ESB,...), le premier ministre, L. Jospin, annonce l'organisation des Etats Généraux de l'Alimentation (EGA) en octobre 1999. Ils se tiendront entre septembre et décembre 2000 en pleine crise de la vache folle dans une situation politique et médiatique particulière quant aux questions de l'alimentation, c'est-à-dire une situation qui n'avait pas été prévue par les organisateurs et qui rendait plus compliquée la mise en place de la procédure.

Objectifs

Un premier objectif des EGA était de comprendre la relation des français à l'alimentation (vraie crise, hystérie des médias, modèles alimentaires traditionnels, fierté sur la cuisine française, contrôle de la sécurité sanitaire, etc.). De plus, les EGA devaient promouvoir le débat, le dialogue et l'information afin d'éclairer les prises de position du gouvernement. Il s'agissait de favoriser l'expression des interrogations des citoyens, faire émerger des visions sur l'avenir de l'alimentation, clarifier la situation quant aux attentes du grand public en matière de sécurité et de qualité des aliments.

Fonctionnement et Méthodologie

Les EGA se sont déroulés en plusieurs étapes : **Enquête nationale, Pré-forums, Forums régionaux et Colloque national**. Plusieurs partenaires ont été associés à leur préparation : la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) comme principal organisateur, la Mission d'Animation des Agrobiosciences (MAA, voir fiche) comme l'un des pilotes et chargée de l'organisation des pré-forums, l'IPSOS qui menait l'enquête nationale, DDB, une agence de communication qui était chargée de l'organisation et de la logistique des Forums régionaux et du Colloque national avec un pilotage interministériel.

L'enquête d'opinion auprès de plus de 1000 personnes (entretiens individuels et de groupes) a été menée afin de connaître les attitudes des français à l'égard de l'alimentation. Les résultats de l'enquête nationale peuvent être résumés en bref en :

⁸²Cet article repose en grande partie sur un entretien avec Jean-Claude Flamant, le président de la MAA, et l'article de P.-B. Joly et C. Marris : « Que voulons nous manger ? » - Les Etats Généraux de l'Alimentation : enseignements d'une expérience de mise en débat public des politiques alimentaires. Rapport final, Juillet 2002.

-les français sont fiers de leur culture culinaire, le repas rempli une fonction sociale en tant qu'activité partagée en famille ;

-les interviewés reconnaissaient certains avantages (diversité des produits, facilité de préparation des repas, etc.) mais croyaient en un péril en la saveur ;

- une grande partie des français s'inquiétaient des risques liés à la sécurité sanitaire des aliments (fausse bouffe, malbouffe, « manger sain et sans risque ») ;

- les français en général montraient une attitude assez critique à l'égard des médias et la qualité de l'information concernant les aliments qu'ils décrivaient comme incomplète et trop sensationnaliste. (Pour un tiers des sondés, la source la plus crédible était les associations des consommateurs ; les organismes de contrôle n'étaient cités que par 3%.)

Les cinq *ateliers préparatoires, les "préforums"* ont été organisés dans cinq villes de France, représentatives de différentes sensibilités nationales (Lyon, Lille, Nantes, Marseille, Toulouse). Dans chaque ville, près d'une centaine de personnes organisées autour de 8 tables de 12 personnes (6 consommateurs « non impliqués » et 6 professionnels à titre personnel) ont débattu des problèmes d'alimentation. A chaque table un animateur et un guide de discussion permettaient d'encadrer les discussions qui duraient environ deux heures et demie. Les discussions étaient synthétisées au niveau de chaque table, ensuite par ville et finalement une synthèse générale des discussions de toutes les villes a été réalisée par la MAA. Trois dimensions ressortaient qui servaient de base pour les Forums régionaux :

- Manger pour le plaisir (goût, convivialité)
- Manger pour être en forme (diversité des produits, hygiène alimentaire)
- Manger en confiance (santé, information).

Les participants mais également les organisateurs et les observateurs ont considéré l'estimation que les pré-forums avaient constitué *le moment fort* des EGA mais que cette dynamique n'avait malheureusement pas été assez valorisé dans le processus

Les cinq *forums régionaux* publics et ouverts ont permis à 2000 personnes issues du grand public, des milieux associatifs, des élus et des professionnels dans chacune des cinq villes de participer à la suite des débats. Ces forums régionaux étaient minutieusement organisés mais, comme le confirment les participants (qui étaient plutôt déçus) et les observateurs des forums, se trouvaient en rupture avec l'atmosphère des pré-forums puisque la mise en débat restait dans un mode beaucoup plus institutionnel.

Le colloque final s'est tenu le 13 décembre à Paris afin de restituer les résultats des trois étapes précédentes et pour clôturer les EGA. Environ 700 participants, le premier ministre et trois ministres (santé, agriculture, consommation) y ont participé.

Au total, plus de 3500 personnes ont participé directement ou indirectement aux différentes manifestations

Résultats :

Les principaux objectifs des EGA ont été atteints : un grand nombre de français ont eu la possibilité de s'exprimer à l'égard de la politique alimentaire et leurs propres préoccupations concernant l'alimentation, et le gouvernement a annoncé un ensemble de mesures importantes.

Le premier ministre a annoncé trois types de mesures lors de son discours de clôture :

- Le lancement de plusieurs réformes institutionnelles qui renforcent la participation des parties prenantes à l'élaboration des décisions publiques et à l'analyse des risques,
- Le lancement d'un « Programme national Nutrition-Santé » sur cinq ans,
- La déclaration que le gouvernement tiendra le moratoire sur l'utilisation commerciale des OGM tant que certaines mesures ne seront pas assurées (traçabilité, information crédible, libre choix du consommateur).

Avantages

Les EGA ont constitué un exercice original d'écoute, de consultation et de débats. Ils ont permis une mise en débat de la politique alimentaire et étaient suivis de plusieurs mesures significatives au niveau gouvernemental. Ces Etats Généraux ont mis en évidence qu'en France, si certains modes de production sont remis en cause, il n'y a pas fondamentalement de rejet du modèle agro - industriel. Le besoin de débat et d'information lisible et contradictoire sur le sujet émerge nettement. Ce qui ressort très clairement c'est la volonté de la société civile de s'impliquer dans les choix de politique alimentaire.

Limites/ Critiques

Des logiques fondamentalement différentes étaient mélangées dans les différentes étapes des EGA. La MAA souhaitait mettre les consommateurs ordinaires au centre du processus (dans les pré-forums qui auraient du être un événement central) afin d'élaborer un questionnement collectif. Contrairement, la DGAL et le groupe de pilotage interministériel suivaient une logique institutionnelle - les forums régionaux étaient au cœur de la procédure avec une mise en scène plus classique (plus de clivage entre les administratifs et décideurs d'un côté et le public de l'autre ; clivage entre « experts » et « non-experts » ; il

s'agit de « l'affirmation de positions et de l'énoncé de certitudes »⁸³). De plus, l'enquête nationale servait plutôt, à partir d'un ensemble des données « objectives » à promouvoir une image rassurante de l'opinion française. Le colloque final suivait dans délai de temps trop court les pré-forums et les forums, ce qui n'a pas permis d'analyser et de synthétiser le contenu de ces étapes

La couverture par la presse a été très faible : pas de TV, pratiquement pas de radio, et très peu de presse écrite. De plus, du fait d'un contexte particulier (la crise de l'ESB), les EGA qui visaient une réflexion de fond sur l'alimentation en général se trouvaient en décalage avec l'actualité. Et les médias confondaient les objectifs des EGA avec les attentes nées dans ces circonstances particulières.

Reste toujours ouverte la question de savoir comment associer de tels événements à la construction des décisions publique. Cette expérience montre encore une fois à quel point un cadre précis et le respect des règles des procédures sont importants pour la légitimité des messages et pour clarifier la place d'une telle expérience à l'égard du parlement, de l'administration et du gouvernement.

⁸³ P.-B. Joly et C. Marris : « Que voulons nous manger ? » - Les Etats Généraux de l'Alimentation : enseignements d'une expérience de mise en débat public des politiques alimentaires. Rapport final, Juillet 2002

VI.4. Le Projet délibératif « Vignes transgéniques » de l'INRA – une première dans les organismes de recherche publics français⁸⁴

Historique

En 2001 la Direction Générale de l'Inra décide de soutenir un projet pilote au sein de l'Inra qui ouvrira la délibération sur l'orientation des programmes de recherches à des acteurs non scientifiques. Suite à la controverse publique sur les OGM et confrontée à la nécessité de prendre une décision quant à l'expérimentation en plein champs de vignes transgéniques, la DG de l'Inra se prononce en faveur de la mise en place d'une expérience participative et s'engage à répondre aux recommandations délivrées.

Objectifs

Le projet a été réalisé afin de tester comment pourrait être organisé le débat sur les orientations de la recherche sur des bases nouvelles.

Fonctionnement

Le bon déroulement d'une expérience participative nécessite une conception soigneusement préparée, qui inclut le choix du dispositif, le choix des participants, les délais pour les différentes étapes et le cadre pour les réactions face à la délibération.

La méthode

La « méthode d'évaluation technologique interactive » qui est basée sur des expériences hollandaises était choisie par les organisateurs. Cette méthode consiste en l'organisation de plusieurs rencontres entre divers acteurs directement concernés par le sujet et qui défendent différentes visions du monde. Les délibérations se nourrissent ainsi d'une diversité d'argument et de points de vue.

Les principes fondamentaux :

- 1) prendre un groupe restreint des personnes choisies sur la base de la diversité de leurs positions et valeurs plutôt que sur la base d'un mandat de représentation politique,
- 2) les participants formulent librement les questions qui leur semblent importantes autour du problème donné,

⁸⁴ L'expérience arrive actuellement à ses fins. Le rapport final d'évaluation est en train d'être rédigé. Cette note s'appuie surtout sur l'article d'Anne Bertrand, Pierre-Benoit Joly et Claire Marris : « Quand le vigneron, le profane et le chercheurs délibèrent sur les questions de recherche : Une expérience pilote sur les vignes transgéniques » Dossier d'information de l'INRA - 20/01/2003 et des discussions avec les organisateurs.

3) rendre visible le déroulement du processus : le site Internet pour publier les résultats, l'enregistrement de toutes les séances de travail, l'évaluation indépendante publique,

4) même si la Direction Générale n'est pas tenue par les conclusions du groupe, elle s'est engagée à expliciter par écrit son analyse du rapport et ses décisions concernant les orientations des programmes de recherche concernés.

Les instances impliquées dans l'organisation

Le **comité d'organisation** comprend les chefs de projet et une chargée de mission. Les chefs de projet étaient les sociologues Pierre-Benoit Joly et Claire Marris de l'Unité de recherche « Transformation sociales et politiques liées au vivant » de l'INRA. La chargée de mission était embauchée par l'INRA pendant toute la longueur du projet. Ils étaient chargés d'assurer la logistique, de réaliser une enquête sociologique qui permettait de choisir les participants (sur la base « d'une cartographie sociale de la vigne et du vin »), de fournir tout le matériel demandé par les participants.

Le **comité de pilotage** comprend les chefs de projet et le commanditaire, ici l'Inra (en personne de Fabrice Marty pour la DG, et Guy Riba, directeur scientifique à l'Inra).

L'**accompagnateur** du groupe, Guy Amoureux, philosophe et spécialiste de dynamique de groupe, était engagé pour favoriser le bon déroulement du débat entre les participants et une bonne dynamique.

Le **comité d'évaluation** comprend des personnalités extérieures à l'Inra et spécialisées dans l'analyse des controverses et de la participation.⁸⁵ Elles ont suivi l'expérience tout au long de son déroulement (trois réunions au début, au milieu et jusqu'après le rapport du groupe de travail en septembre 2002) et ont fourni deux rapports (rapports intermédiaire et final).⁸⁶

Le déroulement

L'équipe organisatrice a réalisé pendant plusieurs semaines une enquête sociologique afin de désigner quatorze personnes pour le groupe de travail: quatre chercheurs de différentes disciplines (dont trois de l'Inra), six professionnels de la vigne et du vin, quatre citoyens. Ce

⁸⁵ Arie Rip, président du Comité d'évaluation, professeur, Dept. of Philosophy of Science and Technology, University of Twente, Pays-Bas ; Michel Callon, professeur, Centre de Sociologie de l'Innovation, École nationale supérieure des Mines de Paris ; Marie-Angèle Hermitte, directeur de recherche, Centre de Droit des Obligations, Université Paris I et CNRS ; Directeur d'études, EHESS, Paris ; Michalis Lianos, directeur du Centre for Empirically Informed Social Theory, University of Portsmouth, Royaume-Uni ; Jacques Theys, directeur de la Cellule d'Évaluation et de Prospective, ministère de l'Équipement ; directeur scientifique de l'IFEN ; Brian Wynne, professeur, Institute for Environment, Philosophy and Public Policy, University of Lancaster, Royaume-Uni.

⁸⁶Le rapport intermédiaire validait la méthode utilisée et faisait une lecture des résultats en fonction des choix faits par le comité d'organisation.

groupe de travail s'est réuni à cinq reprises entre avril et septembre 2002 pour un total de sept journées de réflexion.

Dans un premier temps il s'agissait de s'approprier la problématique et de la reformuler selon les préoccupations des uns et des autres ce qui faisait émerger quatre grandes thématiques : caractère symbolique du vin, les systèmes de production, les aspects économiques et politiques, l'état actuel de la recherche viti-vinicole. A part les apports individuels des quatorze membres, les débats se sont basés sur diverses documentations et des auditions d'experts choisis par le groupe de travail.

En septembre 2002, après une rédaction de deux jours le groupe a rendu son rapport contenant des constats et des recommandations.

Les recommandations du groupe de travail

Plusieurs réflexions faisaient consensus au sein du groupe. Ainsi il recommande de développer des méthodes de lutte variées face aux menaces liées aux maladies de la vigne, de façon à contribuer aux différents modes de production (viticulture raisonnée, intégrée, biologique etc.).

Mais puisqu'il fallait répondre à la question « essais de champ : oui ou non » deux positions plus contrastées émergent dans le rapport final autour desquelles la discussion a été plus tendue. Si le groupe était encore d'accord pour que la recherche de l'Inra sur les vignes génétiquement modifiées puisse continuer en laboratoire et en serre, il existait un clivage sur la question des essais en champ. Douze personnes se prononçaient également en faveur de tels essais, sous des conditions restrictives. En revanche, deux membres du groupe s'opposaient fermement à la possibilité du passage au champ des essais à Colmar.

La réaction de la DG de l'INRA

Pendant la durée de cette expérience le programme de recherche concerné avait été suspendu afin d'attendre les décisions de la DG pour son éventuelle poursuite qui impliquait obligatoirement une expérimentation en champ.

La DG a décidé 1) que les essais de vignes transgéniques seront effectués à Colmar pendant cinq ans, sous réserve d'autorisation des ministères et de la commission du génie biomoléculaire. L'Inra s'est engagé pour que les résultats scientifiques soient communiqués à la commission locale de suivi qui sera mise en place à cette occasion. Elle est composée d'élus, de représentants d'associations, de syndicats et des riverains. De même le suivi environnemental et de biovigilance sera également rendu public, 2) de ne pas passer à la commercialisation des vignes transgéniques sans une nouvelle consultation et sans l'accord des viticulteurs, 3) de former un « comité mixte sur la recherche viti-vinicole » composé des

professionnels et des scientifiques pour contribuer à la discussion sur les priorités de la recherche sur la vigne et le vin à l'Inra. Ce comité consultera également le monde associatif.

Avantages

Ce projet délibératif intervenait assez tôt dans le processus spécifique d'innovation autour des vignes transgéniques à un moment où les options socio-techniques étaient encore assez ouvertes.

La méthode cherche à analyser différentes options de recherche et d'application de ces résultats en fonction de la réalité socio-économique et à éviter des recommandations décalées par rapport aux contraintes des acteurs sur le terrain.

Cette expérience constitue une première pour un organisme de recherche public français et ouvre de nouvelles perspectives en matière des choix stratégiques de recherche des grands organismes de recherche publics. Elle peut servir d'exemple.

Limites

Pour l'instant ce projet reste une expérience unique. La méthode utilisée était une méthode lourde prenant beaucoup de temps et qui nécessitait beaucoup de ressources pour ne répondre qu'à un seul problème. Si elle devait être réutilisée, cela serait plutôt sur des questions stratégiques concernant un ensemble de problèmes (ex. clonage d'animaux). Les résultats n'engagent personne dans le sens où les parties impliquées ne changeront pas leur comportement ou convictions par exemple vis-à-vis des plantes génétiquement modifiées.

Pour en savoir plus

www.Inra.fr/micom/Dossiers/TEMPORAIRE/genomique/ogm-vigne-declaration-dg.html (sur le site OGM).

Présentation de l'expérience :

www.Inra.fr/micom/Dossiers/TEMPORAIRE/genomique/experience-vigne-trangen.htm>

Rapport final du groupe de travail et réponse de la direction de l'INRA :

www.Inra.fr/micom/Dossiers/TEMPORAIRE/genomique/rapport-final-ogm-vigne.html

Site Société Economie Décision :

www.Inra.fr/Internet/Directions/SED/science-gouvernance

VII. Recommandations

I. Créer une synergie entre la culture scientifique et la participation du public

Contexte :

- Dans les sociétés contemporaines, la place de la science et de la technique est à la fois plus centrale et plus problématique, comme en attestent le succès des expressions « société des connaissances » et « société du risque ». Les relations entre science et société ne peuvent plus être pensées sous le mode traditionnel du partage entre raison et passion mais doivent intégrer des modes de communication interactifs et de nouveaux outils de participation du public à l'entreprise scientifique. Ainsi, les actions qui relèvent de la « culture scientifique et technique » ont-elles vocation à s'insérer dans un ensemble plus large d'initiatives qui contribuent à la gouvernance de la science.

- Le thème « science et société » est devenu l'une des dimensions majeures de la politique de la science et de l'innovation. De nombreuses institutions publiques, aussi bien au niveau national qu'europpéen, ont intégré dans leurs structures de nouveaux services de « science et société » afin de pouvoir mieux relever l'enjeu de la création d'un Espace Européen de la Recherche avec une forte cohérence sociale. Ainsi, la Direction Générale Recherche de la Commission Européenne a créé il y a trois ans la sous direction « Science et Société » ; autre exemple, le ministère de la recherche et de l'éducation en Allemagne a créé la Mission « Recherche pour le développement durable ; science et société ».⁸⁷

Recommandations

I.1. Une **synergie entre la culture scientifique et la participation du public** est nécessaire pour intégrer de nouvelles dimensions et pour acquérir et développer de nouvelles compétences, afin de promouvoir, soutenir et coordonner des actions dans les domaines suivantes :

⁸⁷ http://www.bmbf.de/189_486.html

- Outils de participations du public :
 - centre de ressources : base de données sur les expériences en Europe, financement et édition de manuels de méthodologie...
 - réseau de centres de recherche sur l'évaluation participative et le débat public
- Organiser une veille ouverte sur les relations science – public
- Assurer le contact avec la CE

La culture scientifique et technique devrait s'ouvrir à ces nouveaux défis afin de pouvoir créer cette synergie. Ainsi, des structures et événements traditionnels de la CST comme la « Fête de la Science » ou les musées scientifiques peuvent intégrer la dimension de la participation.

II. Des projets à court et moyen terme pour la Mission « Culture et information scientifiques et techniques et des musées »

Contexte :

- Il s'agit d'approfondir la connaissance des expériences participatives.
- Les projets proposés demandent partiellement un soutien financier (relativement modeste) par le ministère.

Recommandations

II.1. A partir de la présente étude, nous proposons à la mission **d'organiser un colloque pour le ministère de la recherche** qui présente des réflexions théoriques et pratiques, des expériences françaises et étrangères, et des propositions concrètes pour une politique du ministère en ce qui concerne la participation de la société civile en matière de sciences et technologies. Les participants pourraient inclure des acteurs de terrain (organismes de recherche publics, associations etc.), des sociologues et politologues, et des décideurs politiques, par exemple : la CNDP, la MAA, l'INRA, l'INSERM, Sciences-Po, des associations de malades et d'autres associations, OPECST, des personnes d'autres ministères, des agences (ANAES, Afssa, Afsse) etc., quelques invités étrangers : Danish Board of Technology, Ortwin Renn, IFOK, Simon Joss,...;

Les objectifs de la conférence seront de stimuler des rencontres des différents acteurs avec le ministère et entre eux, d'augmenter la visibilité des expériences d'évaluation participative de la science et de la technique, d'alimenter la réflexion avec des expériences participatives menées dans d'autres secteurs (santé, transport, environnement), d'aboutir à des propositions concrètes d'actions.

Il serait souhaitable de prévoir pour ce colloque une « organisation délibérative » (pas seulement une succession des communications ; laisser du temps pour des rencontres ; envoyer des communications en amont pour préparer des tables rondes, etc.)

La date pour cette conférence pourrait être le printemps 2005.

Cette conférence pourrait préparer le lancement d'un appel d'offre du ministère sur la participation du public à la gouvernance de la recherche.

II.2. La Mission pourrait éclairer des questions clés, tout en renforçant la communauté des chercheurs en sciences sociales travaillant sur la participation, en commanditant par cet appel d'offre et/ou par des commandes ponctuelles des études sur les sujets suivants :

- participation et décision politique
- évolution des pratiques et aspirations sociétales en matière de gouvernance de la recherche et de l'innovation
 - la formation en matière de « science, technologie et société » dans des grandes écoles et des universités françaises
- comment ouvrir la CST à la participation
- des expériences participatives dans d'autres secteurs et ministères
- un inventaire (après une enquête) de toutes les équipes en sciences sociales qui s'occupent des questions de participation du public en matière des sciences et technologies

II.3. Nous invitons la mission à **promouvoir la réflexion (actuellement en cours) autour des préoccupations des musées scientifiques.**

Les musées scientifiques, aussi bien en France que dans d'autres pays européens (ex. ECSITE) se posent actuellement de nombreuses questions quant à leur vocation : Comment élargir le champ d'investigation des musées ? Quelle place pour les musées dans les débats publics ? Quels changements dans la conception des expositions ? Quelle utilisation des outils participatifs ? Quel lien, par les musées, entre les grands projets de recherche des organismes de recherche publics et le public ?

A cette fin la mission pourrait soutenir la création d'un groupe de travail avec des représentants de différentes structures concernées et quelques personnalités extérieures pour développer de nouveaux concepts.

III. Partager la dimension de la participation avec d'autres partenaires

Contexte :

Actuellement, les expériences participatives ne concernent qu'un public très limité. Il s'agit donc de renforcer le contact avec d'autres partenaires, de prendre des initiatives concrètes envers les scientifiques et le public, et de favoriser des partenariats avec les médias

Recommandations

III.1. Nous proposons **d'associer des médias en tant que partenaires dans les processus participatifs.** Des partenariats avec la presse écrite, la télévision ou la radio en terme des procédures participatives permettront de toucher un large public. Une des méthodes de participation qui se prête très bien à l'utilisation à la télévision est par exemple le « sondage délibératif » (de nombreuses actions réussites existent aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, en Australie). Une chaîne de télévision comme France 5 ou des journaux hebdomadaires pourraient devenir des acteurs importants en associant des émissions scientifiques à des initiatives de débats délibératifs.

VI. Importance des méthodes participatives pour les organismes de recherche publics

Contexte :

- Les organismes de recherche publics s'ouvrent davantage à la mise en débat des grandes orientations et des sujets de recherche avec des partenaires extérieurs. Que ce soit des associations de malades, des agriculteurs, des consommateurs, des citoyens etc. – en utilisant des méthodes participatives, ces différents acteurs peuvent être associés à des débats stratégiques concernant la recherche (un exemple récent est le projet des « vignes transgéniques » de l'INRA, voir fiche ; ou des Instituts Nationaux

de la Santé NIH aux Etats-Unis avec le « Director's council of public representatives »⁸⁸).

- Dans ce contexte, il s'agit aussi de développer des méthodes de coproduction de savoir dans les projets de recherche.⁸⁹ Des expériences existent surtout dans le secteur de la santé (ex. travail avec des associations des malades – SIDA, cancer).

- De la qualité de ces coopérations (en terme de définition des objectifs, d'interprétation des règles etc.) dépend l'aptitude à développer des apprentissages individuels, organisationnels et institutionnels, créateurs de nouvelles ressources et de nouveaux domaines de recherche.

Recommandation

VI.1. Il existe un besoin dans les organismes de recherche publics de **favoriser la formation et la circulation des bonnes pratiques** en matière des procédures participatives entre eux. Il s'agit également de soutenir l'échange (réflexions, expériences) sur les perspectives à plus long terme d'intégration formelle de ces procédures dans l'élaboration des politiques de recherche des organismes.

V. Profiter des expériences d'autres secteurs ou ministères en matière de participation publique

Contexte :

- Des expériences menées, dans d'autres pays européens, par des institutions du service public peuvent susciter des initiatives en France. Ainsi, en Allemagne s'est tenu un projet collectif et transdisciplinaire de prospective, le « **Futur – Le dialogue sur la recherche en Allemagne** » lancé par le Ministère de la recherche en 2001: De juin 2001 à automne 2002 environ 1500 représentants de l'économie, de l'industrie, des associations et ONG, des scientifiques, des jeunes etc. ont développé de nouveaux sujets et domaines de

⁸⁸ <http://copr.nih.gov/>

⁸⁹ Callon, M. « Les différentes formes de la démocratie technique » *Les cahiers de la sécurité intérieure*, vol. 38, p.37-54.

recherche en participant à des ateliers, des conférences, un travail en « focus groups » et des échanges sur Internet. L'objectif était de créer des « Leitmotive » (visions principales) pour la politique de recherche allemande. Le projet qui était une « première mondiale » a été évalué d'une façon positive par un panel de huit experts en « Foresight processes » en mai 2003. Une suite est prévue.

- Des expériences d'autres secteurs en France (par ex. de nombreuses innovations dans les domaines de santé, de transport, d'environnement et d'énergie) peuvent inspirer des projets spécifiques au monde de la recherche.

Recommandations

V.1. La Mission prend directement contact avec des services publics ayant des expériences de ce type.

Basée sur une enquête sur des services publics en France et à l'étrangers ayant des expériences, la Mission peut profiter de ce savoir faire afin de l'adapter au domaine de la recherche et développer ses propres initiatives.

V.2. La coopération avec la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) devrait être renforcée afin de profiter de cette institution publique qui a pour but d'organiser de grands débats publics. L'intérêt est méthodologique et conforme au plan d'action de **La stratégie nationale de développement durable**⁹⁰ qui propose de « solliciter la CNDP, afin qu'elle organise des rencontres dans chaque ministère, sur l'intérêt d'organiser des débats publics et la procédure à suivre ». Sur le fond, une telle coopération pourrait contribuer à la réflexion sur le rôle de la recherche et de la technologie dans la stratégie nationale de développement durable.

V.3. Le ministère pourrait prendre des initiatives en prospective (« foresight ») (par ex. réfléchir à la mise en place de procédures comparables à l'exemple allemand dans le contexte spécifique français).

⁹⁰ http://www.environnement.gouv.fr/actua/com2003/developpement_durable/dossier-snnd0306.htm

Bibliographie

Agrobiosciences. Almanach 2003

Andersen, I.E. and Jaeger, B. (1999) „Danish participatory models. Scenario workshops and consensus conferences: towards more democratic decision making“, *Science and Public Policy*, 26 (5), p. 331-340

Bachrach, P. (1967) *The theory of democratic elitism: a critique*. Little Brown, Boston.

Beck, U. (2001) *La société du risque – sur la voie d’une autre modernité*. Collection Alto, Aubier. Paris.

Bensaude-Vincent, B. (2000) *L’opinion publique et la science – A chacun son ignorance*. Collection ‘Les empêchements de penser en rond’. Paris

Bertrand, A., Joly, P.-B. et Marris, C. (2003) « Quand le vigneron, le profane et le chercheurs délibèrent sur les questions de recherche : Une expérience pilote sur les vignes transgéniques » Dossier d’information de l’INRA - 20/01/2003

Bilderbeek, R. and Andersen, I.E. (1995) “Raising awareness among citizens: experience from European local scenario workshops on sustainable urban development”, *EPTA Newsletter*, 10.

Calame, P. (1999) *Manifeste pour une science citoyenne, responsable et solidaire*. FPH, Paris.

Callon, M., Lascoumes, P. et Barthe, Y. (2001) *Agir dans un monde incertain - Essai sur la démocratie technique*. Paris, Edition Seuil

Commission européenne (2002) „*Science et Société – plan d’action*“, Bureau SDME 06/62, Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg

Dienel, Peter C.(1997) *Die Planungszelle – Eine Alternative zur Establishment Demokratie*. Westdeutscher Verlag, 4. Aufl.

Dienel, P.C., Renn, O. (1995) Planning cells: A gate to “Fractal” mediation. Dans: Renn, O., Webler, T. And Wiedemann, P.: *Fairness and competence in citizen participation*. Volume 10 of ‘Technology, Risk and Society – An international series in risk analysis. Dordrecht –Boston – London.

Dietz, T. (1995) Democracy and Science. Preface in: Renn, O., Webler, T. and Wiedemann, P.: *Fairness and competence in citizen participation*. Volume 10 of ‘Technology, Risk and Society – An international series in risk analysis. Dordrecht –Boston – London.

EUROPTA, final report, October 2000

http://www.tekno.dk/pdf/projekter/europta_Report.pdf

EUROPTA book (2002) *Participatory Technology Assessment. European perspective*, edited by Simon Joss and Sergio Bellucci, Centre for the Study of Democracy, December 2002

Fixdal, J. (1997) « Consensus conferences as ‘extended peer groups », *Science and public policy*, dec. 1997

Gibbons, M., Limoges, C., Nowotny, H., Schwartzman, S., Scott, P., Trow, M. (1994) *The New Production of Knowledge. The Dynamics of Science and Research in the Contemporary Societies*, Londres, Sage

Gnaiger, A. and Martin (2001) *Science shops operational options*. SCIPAS Report No.1. EC-DG XII programme Improving the human research potential and the socio-economic knowledge base (IHP). Strategic Analysis of specific political issues.

Grunwald, A. (2002) *Technikfolgenabschätzung – eine Einführung*. Edition Sigma. Berlin.

Grundahl, J. (1995) The Danish consensus conference model. Dans: Joss, S. and Durant, J. *Public participation in science – The role of consensus conferences in Europe*. Science Museum London. p. 31-41.

¹ Harms, H. (1998) *Le modèle NIP (noyaux d’intervention participative)*, Citcon, Allemagne
<http://adonnart.free.fr/doc/citoy/confcit6.htm>

House of Lords (2000) « Science and society », report of the select committee on science and technology; 23. February 2000 (<http://www.parliament.the-stationery-office.co.uk/pa/ld199900/ldselect/ldsctech/38/3802.htm>)

IFOK-interim report (2003) « Governance of the European Research Area – The role of civil society », European Commission, June 2003, p. 10

Irwin, A. (1995) *Citizen Science – A Study of people, expertise and sustainable development*. London and New York.

Joly, P.-B. and Assouline, G. (2001) *ADAPTA - final report*, June 2001
<http://www.inra.fr/Internet/Directions/SED/science-gouvernance/pub/ADAPTA/>

Joly, P.-B., Marris, C., Hermitte, M.-A. (2003) “A la recherche d’une « démocratie technique » Enseignements de la conférence citoyenne sur les OGM en France », *Natures-sciences-sociétés*

Joly, P.-B., Marris, C. (2002): « Que voulons nous manger ? » - Les Etats Généraux de l’Alimentation : enseignements d’une expérience de mise en débat public des politiques alimentaires. Rapport final, Juillet 2002

Joss, S. (1998) « Danish consensus conferences as a model of participatory technology assessment : an impact study of consensus conferences on Danish Parliament and Danish public debate” *Science and Public Policy*, February 1998

Joss, S. and Durant, J. (1995) Introduction. Dans: Joss, S. and Durant, J.: *Public participation in science – The role of consensus conferences in Europe*. Science Museum London. p. 9-17.

Jungk, R. and Müllert, N. (1987) « Future workshops : How to create desirable futures », Institute for Social Inventions, London, UK

Nowotny, Helga, Scott, Peter et Gibbons, Michael (2001) *Re-Thinking Science. Knowledge and the Public in an Age of Uncertainty*, Cambridge, UK, Polity Press

Öko-Institut, Jahresbericht 2000

Rapport de l'atelier de scénario local (1998) « Comment imaginer un environnement durable dans les villes de Midi-Pyrénées à l'horizon 2010 », Pamiers 1998 - Réseau des villes durables de Midi-Pyrénées <http://www.villesdurables-mip.com/pages/reseau/pdf/Travaux98.pdf>

Renn, O., Webler, T., Wiedemann, P. (1995) A need for discourse on citizen participation: objectives and structure of the book. Dans: Renn, O., Webler, T. And Wiedemann, P.: *Fairness and competence in citizen participation*. Volume 10 of 'Technology, Risk and Society – An international series in risk analysis. Dordrecht –Boston – London.

Revon, C. (1978) *Les boutiques de droit*. Collection actes, Ed. Solin, Paris.

Stewart, J. et Kahn, R. (1986) *Les boutiques de science en France : doctrines et fonctionnement*, rapport de recherches STS/CNRS, Paris

TAB Brief 10, 1995

Des sites web

Niveau européen :

http://europa.eu.int/comm/research/science-society/index_en.html:

toutes informations concernant le travail de la Commission Européenne en matière de « science et société »

http://europa.eu.int/comm/governance/calendar/index_fr.htm

site de la CE sur la gouvernance

http://europa.eu.int/comm/research/era/index_fr.html

Site de l'Espace Européen de la Recherche

<http://europa.eu.int/citizens/>

« Dialogue with citizens » : site de la Commission Européenne avec de nombreuses informations et liens concernant les droits des citoyens et les opportunités de participer en Europe

<http://www.epta.org>

Site du réseau européen des offices parlementaires

Sites des institutions :

<http://www.oeko.de>

L'Öko-Institut, l'Institut d'écologie appliquée

<http://copr.nih.gov/>

NIH : Director's Council of public representatives

www.futur.de

projet „Futur“ du BMBF (il existe une version anglaise): <http://www.futur.de/en/index.htm>

<http://www.agrobiosciences.org>

Site de la Mission d'Animation des Agrobiosciences

<http://www.parliament.the-stationery-office.co.uk/pa/ld199900/ldselect/ldsctech/38/3801.htm>

UK : Rapport pour le parlement anglais « science and society », 2000

<http://www.debatpublic.fr>

site de la Commission nationale du débat public

